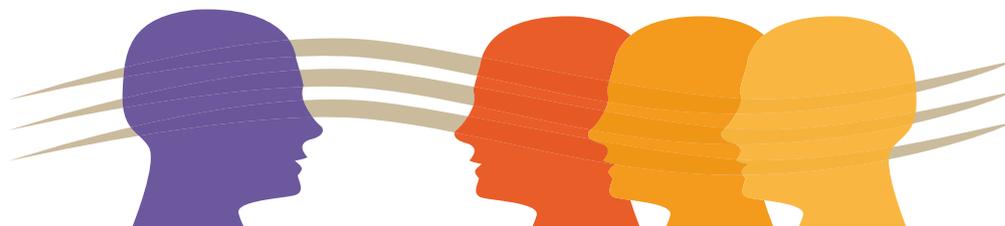


RB

FORMATION



L'EXPERTISE PARTAGÉE

CATALOGUE 2020

RB-FORMATION.FR

**FORMATIONS EN PRÉSENTIEL OU À DISTANCE
DÉCOUVREZ LES NOUVELLES DATES**

NOUVEAU

**PROFITEZ DE
NOS FORMATIONS
À DISTANCE !**



NOS POINTS FORTS

- **DES FORMATEURS RECONNUS**

Nos formateurs sont des professionnels des secteurs bancaire et financier qui contribuent à nos différentes activités.

- **DES PROGRAMMES ADAPTÉS**

Le positionnement de Revue Banque permet d'identifier les thématiques en phase avec les besoins de la profession.

- **UN EFFECTIF LIMITÉ**

Chaque session est limitée à 15 participants, privilégiant les interactions entre participants et formateur.

- **PROFESSIONNALISME ET QUALITÉ**

Innovation et excellence éditoriale sont au cœur des préoccupations des équipes de Revue Banque.

Nous avons le plaisir de vous présenter notre catalogue 2020 des formations qui capitalise sur le succès remporté en 2019.

De nouveaux thèmes, des programmes actualisés et l'introduction dès juin 2020 d'une offre de formation à distance viennent l'enrichir pour répondre au mieux à vos besoins.

Nos formations sont principalement destinées aux professionnels des secteurs bancaire, assurantiel et financier et à leurs équipes. Elles ont vocation à vous accompagner dans les profondes transformations en cours. L'expertise partagée vous permettra de disposer, à l'issue de chacune d'elles, de méthodes et d'outils pour une mise en œuvre rapide et sûre au sein de votre entreprise.

Quelle que soit la formule que vous choisissiez, formation en présentiel ou à distance, nos formations sont autant de clés pour :

- comprendre les enjeux du secteur ;
- appréhender les contextes réglementaire et juridique ;
- maîtriser l'organisation et les procédures opérationnelles.

Alain Gourio
Directeur des publications
Revue Banque

SOMMAIRE

■ Formation en présentiel ● Formation à distance

LES FONDAMENTAUX

■ Point annuel du droit bancaire et financier – Bilan 2019	5
■ Fondamentaux sur les garanties en droit bancaire NOUVEAUTÉ	6
■ Les bases du droit bancaire.....	7
■ Le cadre européen de l'activité bancaire : mécanismes institutionnels, stratégies de <i>lobbying</i> et conséquences du Brexit	8
■ La responsabilité du banquier.....	9
■ La réglementation prudentielle bancaire NOUVEAUTÉ	10
■ L'environnement de la banque en zone euro.....	11
■ Application du droit de la concurrence en matière bancaire	12
■ Produits dérivés : mise en pratique des nouvelles réglementations NOUVEAUTÉ	13
■ La comptabilité bancaire.....	14
■ Comptabilité et fiscalité des dérivés NOUVEAUTÉ	15

BANQUE DE DÉTAIL

■ Le traitement et l'inclusion bancaire des clientèles fragiles.....	16
■ Les nouvelles règles de la distribution des produits financiers, d'assurance et bancaires	17
■ Distribution d'assurance dans le domaine de la banque de détail.....	18

FINANCEMENT

■ Financement bancaire syndiqué.....	19
■ Financement LBO : acquisition d'une société par effets de levier.....	20
■ Financement d'actif.....	21
■ Financement de projet d'énergie renouvelable (EnR) après la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV).....	22
■ Le financement des professionnels de l'immobilier.....	23

CONFORMITÉ

● Le cadre réglementaire des opérations d'externalisation.....	24
● Transposition de la 5 ^e directive LCB-FT NOUVEAUTÉ	25
■ Les sanctions financières internationales.....	26
■ La mise en place d'un dispositif anti-corruption en conformité avec la loi Sapin II NOUVEAUTÉ	27
■ Les sanctions AMF et ACPR : bilan de l'année 2020.....	28
■ La gouvernance dans les établissements de crédit.....	29
■ La déclaration de soupçon : mise en œuvre pratique des obligations déclaratives des banques.....	30

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET ORGANISATION

- Identité et KYC numériques : nouveaux enjeux de l'entrée en relation à distance **NOUVEAUTÉ** 31
- Le cadre juridique de la *Blockchain*..... 32
- Contrôle de gestion bancaire 33
- *Robotic Process Automation (RPA)* : une étape de la transformation digitale 34
- De la sécurité de l'information à la cybersécurité 35
- *Cash Management* : des fondamentaux à l'*Open Banking* 36
- Gérer les relations clients à distance : Enjeux opérationnels et réglementaires de la digitalisation..... 37

PAIEMENT

- Les comptes et services de paiement après la DSP2..... 38

DONNÉES PERSONNELLES

- Traitement et protection des données personnelles..... 39

GARANTIES

- Maîtriser la LCSB (lettre de crédit *stand-by*) 40
- Maîtrise du crédit documentaire mécanismes et apports des RUU 600 41
- Maîtrise des cautionnements et des garanties internationales 42
- Sécuriser les importations 43

SOCIAL

- Accompagner les impacts sociaux des restructurations..... 44



Pour y participer :

Un ordinateur, une connexion Wifi suffisante et de préférence un casque audio ou kit main libre.

Pour y accéder :

Nous vous enverrons un lien au préalable pour vous connecter le jour J avec vos identifiants personnels.
 Vous serez accueillis dans notre salle virtuelle par le formateur et un membre de l'équipe RB Formation.

POINT ANNUEL DU DROIT BANCAIRE ET FINANCIER

BILAN 2019



CONTEXTE

L'actualité juridique et réglementaire a encore une fois été très riche en 2019. Cette formation permet en une journée et demi d'avoir une connaissance de l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et de régulation ainsi que des arrêts importants affectant directement l'activité bancaire et financière.

OBJECTIFS

- Présenter l'actualité juridique et réglementaire de l'année 2018
- Prendre connaissance des textes législatifs, réglementaires, de régulation et des arrêts affectant directement l'activité bancaire et financière

PUBLIC

- Responsables juridiques
- Juristes de banque et juristes financiers
- Responsables et collaborateurs conformité
- Avocats

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émergence
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

Le programme pourra être adapté en fonction de l'actualité. Vous trouverez sur rb-formation.fr le programme détaillé.

JOURNÉE 1 animée par Alain Gourio

1. Thèmes et textes généraux
2. Le secret bancaire face au droit de la preuve
3. Crédit
4. Responsabilité en matière de crédit
5. Garanties du crédit
6. Assurances distributeurs par les banques
7. Comptes et moyens de paiement

JOURNÉE 2 animée par Bertrand Bréhier

1. Textes généraux français et communautaires
 - 1.1 Droit français
 - 1.2 Droit communautaire
2. Positions / recommandations / doctrine des autorités
 - 2.1 Autorités françaises
 - 2.2 Autorités européennes
3. Jurisprudence / pratique décisionnelle

FORMATEURS

Bertrand Bréhier est, depuis 2007, responsable adjoint du département « Réglementation bancaire et financière » de la Société Générale. Ce service est en charge du droit des marchés financiers (marchés réglementés, marchés de gré à gré et gestion d'actifs), de la réglementation bancaire (surveillance prudentielle, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme), de la réglementation des assurances et de la coordination des relations avec les superviseurs prudentiels. Il est professeur associé à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne où il codirige, depuis 12 ans, le Master II de droit bancaire et financier.



PROCHAINE SESSION
EN JANVIER 2021
JEUDI 3 & VENDREDI 4
AVRIL 2020

Formation d'une journée et demi
DURÉE : 10h
J1 : 13h30-16h30
J2 : 8H30-16H30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1280€ HT (1536€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

Alain Gourio est directeur des publications du Groupe Revue Banque. Docteur en droit, il est ancien président et administrateur de l'Association Européenne pour le Droit Bancaire et Financier (AEDBF). Il est également administrateur de l'Association nationale des juristes de banque (ANJB). Auparavant, il a été directeur juridique et conformité de la Fédération bancaire française et responsable du pôle Coordination juridique à la Direction des Affaires Juridiques du Groupe BNP Paribas.



FONDAMENTAUX SUR LES GARANTIES EN DROIT BANCAIRE



OBJECTIFS

- Connaître les différentes garanties personnelles (cautionnement, garantie autonome...) et réelles (gage-espèce, nantissement de compte bancaire, cession Dailly, hypothèque...), leurs règles de constitution et leurs effets.
- Savoir choisir la garantie la plus adaptée au type de financement, aux risques identifiés et aux actifs disponibles.
- Connaître les solutions jurisprudentielles récentes et les difficultés pratiques persistantes afin de les anticiper et d'adapter sa pratique.
- Anticiper les évolutions à venir à l'occasion de la publication des ordonnances de réforme du droit des sûretés et des procédures collectives en application de la loi PACTE.

PUBLIC

- Juristes de banque
- Avocats

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. GARANTIES PERSONNELLES

1.1 Présentation générale des diverses garanties

- Droit actuel et projet de réforme
- Traits caractéristiques et distinctifs : cautionnement, garantie autonome, lettre de confort, assurance-crédit, porte-fort...
- Règles (actuelles et à venir) de validité et régime : formalisme, mise en œuvre, moyens de défense du garant...

1.2 Comparaison et choix des diverses garanties

- Avantages et limites respectives
- Critères de choix : identité du garant, type de financement...

2. GARANTIES RÉELLES MOBILIÈRES

2.1 Présentation générale des diverses garanties mobilières

- Droit actuel et projet de réforme
- Garanties conférant un droit de préférence : nantissement, gage...
- Garanties conférant un droit de propriété : cession Dailly, fiducie, gage-espèce, clause de réserve de propriété...

2.2 Comparaison et choix des diverses garanties

- Choix offert en fonction de l'actif grevé : sûretés sur créance, sur somme d'argent, sur stock, sur titres...
- Efficacité en cas de procédure collective
- Coûts et avantages des différentes sûretés

3. GARANTIES RÉELLES IMMOBILIÈRES

3.1 Présentation des diverses garanties immobilières

- Droit actuel et projet de réforme
- Hypothèque conventionnelle, privilège immobilier, fiducie : constitution, publicité, effets

3.2 Comparaison et choix des diverses garanties

- Coûts de constitution et de «gestion»
- Efficacité en cas de procédure collective

JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Augustin Aynès est agrégé des facultés de droit, professeur à l'Université Paris XII (UPEC).



LES BASES DU DROIT BANCAIRE



CONTEXTE

Le droit bancaire a connu des transformations profondes ces dernières années. La formation vise à fournir un panorama général de l'ensemble du droit bancaire, dans sa double dimension de droit s'adressant aux acteurs du secteur et de droit visant à régir les opérations proposées par les établissements de crédit.

OBJECTIFS

- Maîtriser les bases de l'organisation bancaire actuelle.
- Comprendre les principales questions juridiques soulevées par les opérations bancaires.

PUBLIC

- Responsables juridiques
- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

INTRODUCTION : LES ÉVOLUTIONS CONTEMPORAINES DU DROIT BANCAIRE

- Le renouvellement de la régulation du secteur bancaire
- Les évolutions des principes fondamentaux du droit bancaire
- La prise en compte de l'innovation

1. LES PÉRIMÈTRES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE : LES ÉVOLUTIONS DU MONOPOLE BANCAIRE

- 1.1 Les opérations relevant du monopole bancaire
- 1.2 Les exceptions traditionnelles au monopole bancaire
- 1.3 Les sanctions de la violation du monopole bancaire
- 1.4 Les évolutions du monopole bancaire

2. TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR BANCAIRE

- 2.1 Évolution : diversification des établissements régulés/diversification de la régulation
- 2.2 Les établissements de crédit
- 2.3 Les autres établissements du secteur bancaire régulés
- 2.4 Les conglomérats financiers

3. FONDAMENTAUX DE LA SUPERVISION BANCAIRE

- 3.1 Passage d'une supervision nationale à une supervision partagée entre autorités nationales et européennes
- 3.2 Le contrôle de l'accès à la profession bancaire
- 3.3 La surveillance des activités bancaires
- 3.4 La résolution bancaire

4. GRANDS PRINCIPES DU CRÉDIT

- 4.1 Présentation générale des opérations de crédit
- 4.2 Les grandes caractéristiques des opérations de crédit

5. LES COMPTES BANCAIRES

- 5.1 Présentation des différents types de comptes
- 5.2 Conditions d'ouverture des comptes
- 5.3 Les grands principes relatifs au fonctionnement du compte

6. MONNAIE ET PAIEMENT

- 6.1 La monnaie
- 6.2 Présentation des évolutions réglementaires : DSP 1 et 2
- 6.3 Les instruments de paiement

VENDREDI 6 MARS 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICE

Juliette Morel-Maroger, professeur de droit privé à l'Université de Bourgogne, est spécialisée en droit bancaire. Elle a notamment co-écrit un ouvrage consacré au droit bancaire publié chez RB Édition, co-dirigée une recherche collective ayant donné lieu à la publication d'un ouvrage aux éditions Bruylant intitulé « Droit et crise – Régulation et règlement des conflits en matière bancaire et financière ». Elle participe aussi à des conférences, colloques ou encore rédige des chroniques d'actualité dans les revues juridiques, l'une à la revue *Banque & Droit*, l'autre à la *Gazette du Palais*.



LE CADRE EUROPÉEN DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

MÉCANISMES INSTITUTIONNELS, STRATÉGIES DE *LOBBYING* & CONSÉQUENCES DU BREXIT



CONTEXTE

La législation s'appliquant aux institutions financières émane principalement de l'échelon législatif européen. Les institutions européennes élaborent les textes législatifs qui devront être transposés en droit national ou s'appliqueront directement aux institutions financières. Comprendre le processus décisionnel et l'environnement européen est ainsi essentiel pour interagir avec les institutions européennes dans le cadre de l'élaboration de réglementations bancaires et financières.

OBJECTIFS

- Maîtriser le processus législatif européen.
- Comprendre les mécanismes d'influence et la mise en place de stratégies de *lobbying*.
- Saisir le rôle de la BCE et des autorités européennes de supervision en matière de régulation et de surveillance des institutions financières.

PUBLIC

Tout public

- Professionnels intéressés le processus législatif européen appliqué au secteur bancaire et financier

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. L'ADOPTION DES NORMES EUROPÉENNES DANS LE SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

1.1 Règlement, directive, décision : différences et portée

- Le règlement : un instrument d'uniformisation juridique
- La directive : un instrument de rapprochement des législations nationales
- La décision : un instrument ciblé

1.2 L'adoption des textes de base

- Proposition de la Commission européenne
- Première lecture et phase de trilogue
- Deuxième, voire troisième lecture
- Publication et entrée en vigueur des textes

1.3 L'imbrication des textes européens : la spécificité du secteur bancaire et financier

- Des actes spécifiques au secteur bancaire et financier
- Les actes délégués et normes techniques de réglementation : des outils de précision
- Les actes d'exécution et normes techniques d'exécution : des outils de mise en œuvre
- Les recommandations, orientations (*guidelines*), avis et Q & A : des outils de « droit mou » à la portée juridique incertaine

2. LES ACTIONS DES BANQUES FRANÇAISES À BRUXELLES

2.1 Complexité de l'environnement : les acteurs bancaires à Bruxelles

- Acteurs institutionnels
- Acteurs non institutionnels

2.2 Possibilité d'influencer le processus législatif

- Rendez-vous et Communication d'influence
- Coopération avec des partenaires, relation avec les adhérents
- Veille, contribution à des dossiers
- Communication dans des colloques

3. SUPERVISION ET RÉGULATION DANS LE DOMAINE BANCAIRE ET FINANCIER

3.1 Les autorités européennes de surveillance (EBA, ESMA, EIOPA)

- Pouvoir d'élaboration de normes techniques
- Pouvoir de contrainte directe sur un établissement financier
- Voies de recours à l'encontre des décisions des autorités

3.2 La supervision prudentielle exercée par la BCE

- Missions exercées par la BCE
- Pouvoirs confiés à la BCE pour exercer ses missions
- Voies de recours à l'encontre des décisions de la BCE

MERCREDI 7 OCTOBRE
2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1040€ HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Emmanuelle Leclair
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICE

Marie Gillouard est Responsable Relations Institutionnelles au sein de la Direction juridique et Relations institutionnelles de Crédit Agricole Consumer Finance. Elle a travaillé 10 ans au Département Juridique et Conformité de la FBF, notamment en charge des sujets relatifs à la banque de détail et de droit européen. Elle a été membre du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières pendant deux ans.



LA RESPONSABILITÉ DU BANQUIER



CONTEXTE

Cette formation se propose de présenter les problématiques liées à la mise en cause de la responsabilité civile du banquier dans ses différents domaines d'activité et d'analyser les évolutions du contentieux en la matière, marqué notamment par un accroissement de la notion du devoir de vigilance du banquier, une remise en question de la liberté contractuelle dans le contexte du droit au compte ou la gestion d'injonctions contradictoires d'autorités réglementaires et judiciaires ou de législations étrangères et nationales.

OBJECTIFS

- Retracer les principes fondamentaux de la responsabilité civile du banquier.
- Présenter les éléments d'actualité du contentieux.
- Identifier les points de vigilance dans les différentes activités bancaires.
- Proposer des modalités de prévention des risques de contentieux.

PUBLIC

- Responsables juridiques
- Juristes de banque et juristes financiers
- Responsables et collaborateurs conformité

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. COMPTE

- 1.1 Ouverture, fermeture
- 1.2 Le cas du droit au compte
- 1.3 Saisies et gel
- 1.4 LCB-FT

2. INSTRUMENTS DE PAIEMENT

- 2.1 Prompte exécution
- 2.2 Fraudes
 - Comptable, Président, faux technicien
 - Forex, terres rares, diamants, crypto.

3. CRÉDITS ET TAUX

- 3.1 Octroi et rupture du crédit (défiscalisation, crédit *in fine*, conseil patrimonial)
- 3.2 Formalisme (TEG, année lombarde)
- 3.3 Intérêts négatifs

4. MARCHÉS FINANCIERS

- 4.1 Information et mise en garde
- 4.2 Disparition du LIBOR

5. OBLIGATIONS GÉNÉRALES

- 5.1 Confidentialité (secret bancaire et protection des données personnelles)
 - Actions de groupe
 - Expertises *in futurum* (art.145 cpc)
- 5.2 Non-immixtion et obligation de vigilance

MARDI 13 OCTOBRE 2020

Formation d'une journée

DURÉE : 7h 9h00-12h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Classe virtuelle
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 10

LIEU : à distance

TARIF : 850 € HT (1020€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :

formation@revue-banque.fr

Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Julien Martinet, avocat au barreau de Paris, est associé du cabinet Hogan Lovells LLP où il dirige la pratique Contentieux bancaire et financier du bureau parisien. Il est également membre du conseil d'administration de l'AEDBF et chargé d'enseignement en contentieux bancaire dans le Master 2 de droit bancaire et financier de l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne.



Anne Brigot-Laperrousaz, collaboratrice au sein du bureau parisien de Hogan Lovells, exerce en contentieux bancaire et financier. Elle assure la défense d'établissements de crédit dans le cadre de leurs différentes activités, tant en matière civile et commerciale que réglementaire.



LA RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE BANCAIRE



CONTEXTE

Depuis la dernière crise économique et financière de 2008, la réglementation prudentielle s'est considérablement renforcée. Dans ce contexte, il est essentiel que l'ensemble des professionnels puissent appréhender les enjeux de cette réglementation et au-delà, les interactions avec les différents métiers et fonctions de la banque.

OBJECTIFS

- Découvrir la réglementation prudentielle.
- Comprendre les interactions entre la réglementation prudentielle et la gestion de la banque au quotidien.
- Se familiariser avec les différents indicateurs et ratios réglementaires.
- Connaître les dernières évolutions.

PUBLIC

- Juristes de banques
- Avocats
- Comptables
- Contrôleurs de gestion

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. PRÉSENTATION DE LA RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE

- 1.1 L'évolution de la réglementation au regard des crises
- 1.2 De l'élaboration des normes à leur application en Europe
 - Les acteurs
 - Comment se font les normes ?
 - Le *Single Rulebook* européen
- 1.3 L'intégration du prudentiel dans les activités bancaires
 - Quelles sont les fonctions concernées ?
 - Quel impact sur la gestion des banques au quotidien ?

2. PILIER 1 : ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION

- 2.1 Les exigences au titre de la supervision :
 - Les fonds propres prudentiels
 - Les ratios de solvabilité et actifs pondérés
 - Les ratios de liquidité
 - Les grands risques
 - Le ratio de levier
- 2.2 Les exigences au titre de la résolution

3. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES : EN ROUTE VERS BÂLE 4

- Les principales évolutions proposées
- Enjeux de la transposition

FORMATEUR

Damien Vaudé est chargé de mission au sein du département Supervision bancaire et comptable, Affaires bancaires et financières, Europe et international de la Fédération bancaire française.

**MERCREDI 25 NOVEMBRE
2020**

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04



L'ENVIRONNEMENT DE LA BANQUE EN ZONE EURO



CONTEXTE

Cette formation présente l'environnement institutionnel des banques françaises : réglementation prudentielle, politique monétaire, supervision bancaire et paysage institutionnel français. La formation s'appuie sur les dernières décisions des institutions et publications financières des principaux groupes bancaires français.

OBJECTIFS

- Cette formation vise à :
- Comprendre l'évolution de l'environnement institutionnel des banques françaises depuis la crise de 2008 ;
 - Identifier les caractéristiques du modèle bancaire français.

PUBLIC

- Cette formation s'adresse à tous niveaux.

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PARTIE 1 : LE SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS DANS SON ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

1. La banque, un secteur stratégique en France
2. Les forces du modèle bancaire français
3. Des défis à relever

PARTIE 2 : LA RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE

1. Le Comité de Bâle
2. De Bâle I à Bâle III
3. Les ratios de solvabilité et liquidité
4. Bilans bancaires et *shadow banking*

PARTIE 3 : LA POLITIQUE MONÉTAIRE EN ZONE EURO

1. Les missions de la BCE
2. Organisation et organes de décision de la BCE
3. Les instruments usuels de politique monétaire
4. Les instruments non conventionnels de politique monétaire
5. Environnement de taux bas : quels impacts pour le secteur bancaire ?
6. Développements récents

PARTIE 4 : LA SUPERVISION BANCAIRE

1. Les évolutions à l'échelle mondiale
2. Le système européen de surveillance financière : la supervision macroprudentielle (le CERS et les autorités macroprudentielles nationales) et la supervision microprudentielle (l'ABE)
3. L'Union bancaire : le MSU, le MRU et le système européen de garantie des dépôts
4. L'Union des marchés de capitaux
5. Une consolidation nécessaire

PARTIE 5 : L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA BANQUE EN FRANCE

1. Tutelle : la Banque de France, le Ministère de l'économie et des finances
2. Réglementation : le CCLRF
3. Surveillance et contrôle prudentiel : l'ACPR, le HCSF, l'AMF
4. Concertation : le CCSF
5. Représentation : la FBF, Paris Europlace, le Medef
6. Protection : le Fonds de garantie des dépôts et de résolution

VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Timothée Waxin, diplômé d'un doctorat en Finance et du master 104 Finance de l'Université Paris- Dauphine, est chargé d'enseignement à la Faculté Libre de Droit, d'Économie et de Gestion de Paris. Il a été économiste au sein de la Fédération bancaire française et chercheur à l'EDHEC Business School et économiste à l'Autorité des marchés financiers.



APPLICATION DU DROIT DE LA CONCURRENCE EN MATIÈRE BANCAIRE



CONTEXTE

Nous sommes tous concernés par le droit de la concurrence, non seulement en tant que consommateur dans notre vie quotidienne, mais également en tant que collaborateur d'un établissement bancaire et financier, quelle que soit notre fonction ou notre ligne de métier. La conformité aux règles de droit de la concurrence est de la responsabilité de chacun et peut réellement faire la différence.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux du droit de la concurrence
- Connaître ses principales règles
- Identifier les situations et pratiques à risque
- Adopter les bons réflexes pour savoir comment réagir

PUBLIC

- Juristes
- Avocats
- Directions financières
- Compliance officers
- Responsables du développement
- Et de façon générale tous les collaborateurs quelle que soit leur fonction

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. ENJEUX ET PERSPECTIVES

- 1.1 Les règles de droit de la concurrence européen et français
- 1.2 Les autorités de concurrence
- 1.3 Les risques et sanctions encourus par les banques, les associations et à titre personnel par les collaborateurs

2. LES PRINCIPALES PRATIQUES À RISQUE

- 2.1 Les pratiques anticoncurrentielles entre concurrents
 - Cartels/ententes
 - Échanges d'informations sensibles et confidentielles
- 2.2 Focus sur les échanges dans le cadre d'associations professionnelles
- 2.3 L'abus de position dominante

3. LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER

- 3.1 Les bonnes pratiques au quotidien
- 3.2 Les bonnes pratiques en cas d'inspection

FORMATEURS

Marie-Pascale Heusse dirige la *Practice* Droit de la Concurrence du Groupe BNP Paribas.

Jean-Julien Lemonnier est *Counsel* au sein du département Concurrence, Droit européen et Régulations économiques du bureau de White & Case à Paris.

**MERCREDI 7 OCTOBRE
2020**

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 9H00-17H00

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT
Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04



PRODUITS DÉRIVÉS : MISE EN PRATIQUE DES NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS



OBJECTIFS

- Connaître et savoir définir le cadre des produits dérivés, vos obligations et celles de vos clients et contreparties
- Maîtriser l'organisation de mise en place post-EMIR
- Intégrer les impacts de la MIF 2 sur la commercialisation des produits dérivés à des contreparties non éligibles

PUBLIC

- Juristes de banques et d'entreprises
- Avocats
- Fonctions Risques

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE, OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRES D'EMIR

- 1.1 Cadre européen – obligations principales, commercialisation, règles de protection
- 1.2 Cadre français additionnel

2. COMPENSATION DES DÉRIVÉS

- 2.1 Obligations réglementaires
- 2.2 Mise en œuvre documentaire et organisationnelle

3. GESTION DES DÉRIVÉS NON COMPENSÉS

- 3.1 Remise de collatéral et règles de ségrégation
- 3.2 Rapprochement des portefeuilles et compression

4. AUTRES OBLIGATIONS

- 4.1 *Reporting*
- 4.2 Transfert des *book* existants - *Backloading*

FORMATEUR

Sébastien Praicheux est Avocat à la Cour et Associé chez DLA Piper France LLP. Il conseille les banques, sociétés de gestion, institutions financières et sociétés commerciales et industrielles en matière de réglementation bancaire et financière. Plus spécifiquement en matière de produits dérivés, il accompagne ses clients dans la mise en place et la négociation de la documentation contractuelle, et les conseille sur l'ensemble de leurs obligations à ce titre. Ancien juriste et responsable juridique de banque et auprès d'un courtier compensateur en produits dérivés, il possède une solide expérience du fonctionnement de ces produits et du processus de compensation (*trading*, collatéral, etc.).

LUNDI 16 NOVEMBRE 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1040€ HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04



LA COMPTABILITÉ DES OPÉRATIONS DE BANQUE, NORMES FRANÇAISES ET INTERNATIONALES (IFRS)



CONTEXTE

Dans une banque, la traduction comptable des opérations relève d'un double défi, celui de leur bonne compréhension, puis celle de leur comptabilisation, et ce dans un contexte multi-référentiel, français et international (IFRS). Par ailleurs, la surveillance prudentielle des établissements bancaires, exercée au plan national ou européen, repose sur les états comptables.

OBJECTIFS

- Comprendre les règles de comptabilisation des principales opérations de banque, selon les référentiels français et IFRS
- Maîtriser le passage des comptes sociaux aux comptes consolidés IFRS
- Sensibilisation aux risques bancaires, à leur couverture ainsi que leur traduction dans les états financiers

PUBLIC

- Services comptables de banques
- Consolideurs
- Utilisateurs d'états financiers de banques : directions des risques, directions financières, contrôleurs de gestion, analystes

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. L'APPRÉHENSION DU CONTEXTE BANCAIRE

- Rôles des régulateurs et normalisateurs français et internationaux

2. LA COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS DE BANQUE

2.1 Prêts et titres

- Classement et évaluation selon la réglementation française, et selon IFRS 9
- Approche du taux d'intérêt effectif en normes françaises et application selon IFRS 9, illustrations & cas pratiques

2.2 Dettes / capitaux propres

- Approche française / IFRS 9 et IAS 32

2.3 Contrats de location pour les bailleurs (crédit-bail/LOA)

- Approche française / IFRS 16
- Problématique de réserve latente

2.4 Dépréciation des actifs financiers :

- D'une approche française selon les pertes encourues vers l'approche pertes attendues d'IFRS 9
- Les pratiques hétérogènes des établissements français dans leurs comptes sociaux
- Illustrations & cas pratiques de calculs de PD/LGD
- L'adaptation au contexte Covid-19
- Les différences entre pertes attendues comptables et prudentielles

2.5 Comptabilité des dérivés et des opérations de couverture :

- Approche comptable française
- Approche selon IFRS 9
- Illustrations & cas pratiques

3. SYNTHÈSE : EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS DES BANQUES

- La perception des risques dans les états financiers des banques
- Les principales informations en annexe

**LUNDI 23 ET MARDI 24
NOVEMBRE 2020**

Formation de deux journées
DURÉE : 14h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et exercices d'application, quizz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1620€ HT (1944€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Hervé Thierry est consultant en comptabilité bancaire et formateur.

Ancien membre de l'Autorité des Normes Comptables, il a été en charge de la doctrine comptable bancaire chez PwC, mais également Directeur des Risques, Directeur Comptable et responsable des Normes Comptables et Prudentielles de différentes banques (Banque PSA Finance, Credipar, Banque La Hénin).



LA COMPTABILITÉ DES DÉRIVÉS EN NORMES FRANÇAISES ET INTERNATIONALES (IFRS) ET FISCALITÉ DES DÉRIVÉS



CONTEXTE

Dans les banques, les dérivés constituent un instrument majeur de couverture des risques (taux, change, commodities), ou de prises de risques. Les principes de comptabilisation français et internationaux (IFRS) sont basés sur des approches très différentes, voire opposées, l'une et l'autre ayant pourtant pour objet de présenter une « réalité » des opérations effectuées. Par ailleurs, le traitement fiscal des résultats sur dérivés obéit à une autre logique, non exempte de risques.

OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de comptabilisation des principaux dérivés utilisés dans les banques, selon les référentiels français et IFRS
- Comprendre le passage des comptes sociaux aux comptes consolidés IFRS
- Comprendre les mécanismes de valorisation
- Sensibilisation aux règles et risques fiscaux relatifs aux dérivés

PUBLIC

- Services comptables de banques
- Consolideurs
- Utilisateurs d'états financiers de banques : directions des risques, directions financières, contrôleurs de gestion, analystes

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. APPROPRIATION DES DÉRIVÉS

- 1.1 En France, selon le code monétaire et financier, au plan international selon IFRS 9
- 1.2 Illustration de valorisation de dérivés.

2. LA COMPTABILISATION DES DÉRIVÉS EN NORMES BANCAIRES FRANÇAISES

- 2.1 Les 4 catégories d'utilisation de dérivés, comptabilisations afférentes
- 2.2 Principes généraux de la comptabilité de couverture
- 2.3 Cas pratiques comptables
- 2.4 Dérivés spécifiques : *cap/floor/collar*, dérivés de crédit, contrats sur titres

3. LA FISCALITÉ DES DÉRIVÉS

- 3.1 Principes généraux d'appréhension fiscale des dérivés
- 3.2 Notion de positions symétriques
- 3.3 Retraitements fiscaux fréquents

4. LA COMPTABILISATION DES DÉRIVÉS SELON LES NORMES IFRS

- 4.1 Compréhension des stratégies de couverture, conditions d'application et de documentation selon IFRS 9 ou IAS 39
- 4.2 Problématiques spécifiques : dérivés optionnels, dérivés climatiques, *cross-currency-swaps*, dérivés incorporés
- 4.3 Cas pratiques comptables
- 4.4 Examen d'annexes aux états financiers publiés

JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1040€ HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Hervé Thiery est consultant en comptabilité bancaire et formateur.

Ancien membre de l'Autorité des Normes Comptables, il a été en charge de la doctrine comptable bancaire chez PwC, mais également Directeur des Risques, Directeur Comptable et responsable des Normes Comptables et Prudentielles de différentes banques (Banque PSA Finance, Credipar, Banque La Héning).



LE TRAITEMENT ET L'INCLUSION BANCAIRE DES CLIENTÈLES FRAGILES



CONTEXTE

Apparue récemment en droit positif, la notion de clientèle fragile fait l'objet d'une attention particulière de la part des associations de consommateurs, personnels politiques et autorités de contrôle. La détection de ces clientèles appelle une réponse spécifique.

OBJECTIFS

- Connaître les grandes familles de clientèles fragiles
- Connaître les obligations qui pèsent sur les banques

PUBLIC

- Juristes
- Direction Marketing
- Direction de la Conformité

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émergence
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

INTRODUCTION : DÉFINITION DES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE CLIENTÈLES FRAGILES

- Les personnes incapables et vulnérables
- Les personnes fragiles financièrement
- Les exclus du système bancaire

1. LES ACTEURS

- 1.1 Les autorités de contrôle : ACPR, AMF et DGCCRF
- 1.2 L'Observatoire de l'inclusion bancaire
- 1.3 Les banques

2. TRAITEMENT DE L'EXCLUSION PAR L'INCLUSION BANCAIRE : L'ACCÈS À UN COMPTE BANCAIRE

- 2.1 Le droit au compte français/Services Bancaires de Base
- 2.2 Le droit au compte européen/Prestations Bancaires de Base

3. TRAITEMENT DE LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE : LA MAÎTRISE DES INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE BANCAIRE

- 3.1 Identification des personnes concernées
- 3.2 L'Offre Spécifique : proposition par la banque et option par les personnes concernées (art. L.312-1-3)
- 3.3 Plafonnement des frais : mise en œuvre et engagements professionnels (Bons Usages FBF de septembre 2018 et décembre 2018)

4. TRAITEMENT EXTRA-BANCAIRE DE LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE : L'AIDE À LA MAÎTRISE BUDGÉTAIRE

5. LES ENJEUX ACTUELS DE LA VULNÉRABILITÉ ET DES INCAPACITÉS

- 5.1 Vulnérabilité technologique :
la dématérialisation, illustration du suivi par la banque de l'évolution dans le temps de la situation du client

JEUDI 5 MARS 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et exercices d'application
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Emmanuelle Leclair
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

5.2 Projet de réforme des incapacités

5.3 Commercialisation de produits financiers aux personnes vulnérables

5.4 Gouvernance des produits de banque de détail

FORMATEUR

Gonzague Percie du Sert
est Juriste en Droit bancaire et financier, adjoint au responsable de la veille réglementaire Groupe, au sein de La Banque Postale.



LES NOUVELLES RÈGLES DE LA DISTRIBUTION DES PRODUITS FINANCIERS, D'ASSURANCE ET BANCAIRES



CONTEXTE

La mise en place des réglementations MIF2, PRIIPs et DDA impacte l'ensemble des acteurs de la chaîne de distribution et nous offrent la possibilité de repenser notre relation client.

OBJECTIFS

- Comprendre l'environnement réglementaire et les multiples impacts
- Évaluer les conséquences sur l'ensemble de la chaîne de distribution
- Construire les nouvelles étapes du parcours client
- Identifier et évaluer les nouveaux risques de non-conformité

PUBLIC

- Responsables marketing et vente
- Conseillers financiers
- Chargés d'affaires
- Directeurs d'animation
- Responsables juridiques
- Responsables conformité

PRÉREQUIS

- Connaissance minimale du secteur bancaire et financier.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

I. CONTEXTE

- Des exigences communes couvrant l'ensemble des produits d'épargne financière
- Les apports de MIF 2
- La mise en œuvre de la directive sur l'intermédiation en assurance
- Le règlement PRIIPs : une information standardisée
- Les orientations de l'ABE sur la gouvernance et la surveillance des produits bancaires

II. LES IMPACTS OPÉRATIONNELS SUR LA CHAÎNE DE DISTRIBUTION ET LA RELATION CLIENT

- Les obligations des producteurs/concepteurs
- Les obligations des distributeurs
- La traduction en langage client

III. LES PARCOURS

- Les clients : catégories, statuts, besoins
- Les informations client
- La documentation précontractuelle à remettre au client
- Cas pratiques

IV. ALERTES ET REPORTING

- Reporting client
- Reporting producteurs, régulateurs, marchés

V. GOUVERNANCE ET SURVEILLANCE PRODUIT

- Précommercialisation : marché cible, test produit
- Post-commercialisation : surveillance produit

VI. RÉMUNÉRATIONS INCITATIVES

- Adéquation avec l'intérêt du client
- Devoir de transparence

VII. ORGANISATION/FORMATION

- Formation initiale et continue
- Déontologie des distributeurs

MARDI 10 MARS 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICE

Ramona Yamani est responsable de projet Conformité, Direction de la Conformité des Services d'Investissement au sein du Groupe BPCE.



DISTRIBUTION D'ASSURANCE DANS LE DOMAINE DE LA BANQUE DE DÉTAIL



CONTEXTE

La Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA ou IDD en anglais) remplace la Directive sur l'Intermédiation en Assurance (DIA), en renforçant le cadre réglementaire applicable à la distribution d'assurance. Les principaux objectifs de cette nouvelle réglementation sont l'uniformisation des obligations en matière de distribution de produits d'assurance au sein de l'Union européenne et le renforcement de la confiance et de la protection des clients.

OBJECTIFS

- Comprendre l'environnement réglementaire et les impacts de la DDA
- Maîtriser les fondamentaux de cette réglementation et sa transposition en France
- Disposer des outils nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles obligations imposées par DDA
- Appréhender les difficultés liées à l'application de cette réglementation

PUBLIC

- Responsables d'activités d'assurance
- Collaborateurs participant à l'activité de distribution d'assurance en banque
- Responsables affaires juridiques
- Juristes
- Responsables conformité
- Chargés de conformité

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. DE LA DIRECTIVE SUR L'INTERMÉDIATION EN ASSURANCE (DIA) À LA DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCES (DDA)

- Les limites de la directive sur l'Intermédiation en assurance
- Les objectifs visés par la directive sur la distribution d'assurances
- Élargissement du champ d'application de la directive sur la distribution d'assurances
- Renforcement des sanctions applicables

Partage d'expérience : quelles sont les préoccupations et interrogations des acteurs sur DDA ?

2. RAPPEL DES FONDAMENTAUX DE LA DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCES ET DE SA TRANSPOSITION EN FRANCE

- 2.1 Exigences professionnelles
- 2.2 Informations et règles de conduite
- 2.3 Conflits d'intérêts
- 2.4 Rémunération
- 2.5 Conseil et adéquation
- 2.6 Gouvernance et surveillance produit (*Product Oversight and Governance*)

3. LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES NOUVELLES RÈGLES

- Renforcer les informations relatives au distributeur
- Mettre en place une évaluation des schémas de rémunération
- Mettre en place un dispositif de formation continue
- Établir une politique de gouvernance produit adéquate
- Création et remise de nouveaux documents d'information standardisés
- Définir les informations à communiquer sur les coûts et frais liés en *ex ante* et en *ex post*
- Distinguer le devoir de conseil et le service de recommandation personnalisée en assurance non vie et en assurance vie
- Identifier les obligations applicables en cours de vie du contrat pour les produits d'investissement fondés sur l'assurance (PIA)

4. LES DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCES

- Imprécision des textes européens et des textes français transposant la directive
- Tendance à une « Mifidisation » du droit des assurances
- Pistes d'interprétation des textes par l'ACPR
- La difficile surveillance des acteurs du marché de l'intermédiation en assurance

MERCREDI 4 NOVEMBRE 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

5. MISE EN SITUATION PRATIQUE

- Quels sont les nouveaux réflexes à acquérir dans le cadre d'un acte de distribution d'un contrat d'assurance ?

FORMATRICE

Rachida Ait-Ouahmane est Juriste Assurance et Finance à la Société Générale. Spécialiste du Droit des assurances et du Droit bancaire et financier, Rachida a été chargée de mission au sein de la Direction juridique et conformité de la Fédération bancaire française jusqu'à fin 2017 avant de rejoindre le département Réglementation Bancaire et Financière de la Direction juridique du Groupe Société Générale.



FINANCEMENT BANCAIRE SYNDIQUÉ



CONTEXTE

Cette formation a vocation à présenter les principaux points de vigilance et étapes de la mise en place d'un financement bancaire syndiqué, avec une attention particulière portée à la protection des intérêts des parties financières (arrangeur, agent, agent des sûretés, prêteur), que ce soit en période pré-contractuelle ou contractuelle.

OBJECTIFS

- Disposer d'une bonne connaissance du financement bancaire syndiqué
- Identifier les points de vigilance
- Présenter les principales clauses contractuelles et techniques de négociation

PUBLIC

- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats
- Directions financières
- Département des risques des établissements de crédit
- Département déontologie (*Compliance*) des établissements de crédit
- Équipes *middle-office* des établissements de crédit

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

- Opération mise en place à la demande du client.
- Répondre aux attentes du client.
- Assurer la protection des intérêts de la banque.
- Respect du devoir général de vigilance.

PÉRIODE PRÉCONTRACTUELLE

- Ouverture et interruption des négociations – facteurs de responsabilité.
- Arrangement: mission et responsabilités de l'arrangeur – transfert des responsabilités – différence entre mission d'arrangement et mission de conseil financier.
- *Due diligence* (*release letter*, *reliance letter*: analyse juridique et techniques de négociation).
- Lettre de mandat *versus* lettre d'engagement (*commitment letter*) – *term sheet*: analyse juridique et clauses types (*disclaimer*, *entire agreement*, RGPD...).
- Processus de syndication, prise ferme (*underwriting*), clauses et pratiques de marché (clauses « *material adverse change* », « *market flexibility* », « *clear market* », « *indemnity* », « *no front running* »...).
- Memorandum d'informations: avertissement (*disclaimer*), accords de confidentialité (technique de négociations), secret des affaires.
- Partage des responsabilités: syndication primaire, syndication secondaire, sous-participation, monopole bancaire.

PÉRIODE CONTRACTUELLE

- Rôles et responsabilités de l'agent et de l'agent des sûretés
- Devoir de vigilance: monopole bancaire, conditions suspensives (*legal opinions*...), déclarations et garanties, engagements contractuels de l'emprunteur, clause d'indemnisation, transfert des participations...
- Revue des clauses et pratiques de marché: clauses « *pro rata sharing* », « *claw back* », « *mitigation* », « *cross default* », « *cross acceleration* », « *pari passu* », « *increased costs* »... : analyse juridique et portée.

JEUDI 5 MARS 2020

Formation d'une journée
DURÉE: 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique: présentation théorique, exercices d'application, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU: 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF: 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél.: 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Franck Julien est *Senior Legal Counsel, Executive Director, Banking, Financing & Securitisation* au sein de *Crédit Agricole Corporate and Investment Bank*.



Membre du Conseil d'Administration de l'Association Française des Docteurs en Droit, membre de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier, il est également enseignant à la Faculté de droit de Paris II Panthéon-Assas (Master 2 Droit bancaire et financier du Professeur Thierry Bonneau). Il a également rédigé plusieurs articles dans la revue *Banque & Droit*.

FINANCEMENT LBO

ACQUISITION D'UNE SOCIÉTÉ PAR EFFETS DE LEVIER



CONTEXTE

Cette formation a vocation à présenter les principaux points de vigilance et étapes de la structuration d'un financement d'acquisition sous forme de LBO, avec une attention particulière portée aux contraintes juridiques et fiscales.

OBJECTIFS

- Disposer d'une bonne connaissance du financement LBO ;
- Sensibiliser aux points de vigilance ;
- Présenter les principales problématiques de structuration (approche risque de crédit).

PUBLIC

- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats
- Directions financières
- Département des risques des établissements de crédit
- Département déontologie (*compliance*) des établissements de crédit
- Équipes *middle-office* des établissements de crédit

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émergence
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

- Opération mise en place à la demande du client
- Répondre aux attentes du client
- Assurer la protection des intérêts de la banque
- Respect du devoir général de vigilance

LE PRINCIPE DU LBO

- Présentation de l'activité de *private equity*
- Les intervenants (fonds d'investissement, banques, conseils externes...)
- Les effets de levier dans le cadre d'un LBO (juridique, financier, fiscaux)

LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Modalités de financement du prix d'acquisition
- Modalités de paiement du prix d'acquisition
- Modalités de refinancement de la société cible

I. ASPECTS CONTRACTUELS ET JURIDIQUES

1. La situation contractuelle du vendeur et de l'acheteur
2. La situation des dirigeants
3. Aspects juridiques des contrats de financement et des documents de sûreté

II. CONTRAINTES JURIDIQUES INHÉRENTES AU LBO

1. Fusion de la holding d'acquisition et de la société cible
2. Convention de centralisation de trésorerie et financement de l'acquisition des titres de la société cible

III. CONTRAINTES FISCALES INHÉRENTES AU LBO

1. Fusion de la holding d'acquisition et de la société cible – abus de droit
2. L'amendement Charasse

IV. LE DÉNOUEMENT DU LBO

- Introduction de la société cible en Bourse
- Cession industrielle de la société de la société cible
- Cession des titres à un repreneur (*drag along, tag along...*)
- Réalisation d'un LBO secondaire

V. LA RESTRUCTURATION DU LBO

1. La restructuration conventionnelle
2. La restructuration judiciaire

MARDI 6 OCTOBRE 2020

Formation d'une journée

DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, exercices d'application, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Franck Julien est *Senior Legal Counsel, Executive Director, Banking, Financing & Securitisation* au sein de *Crédit Agricole Corporate and Investment Bank*. Membre du Conseil



d'Administration de l'Association Française des Docteurs en Droit, membre de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier, il est également enseignant à la Faculté de droit de Paris II Panthéon-Assas (Master 2 Droit bancaire et financier du Professeur Thierry Bonneau). Il a également rédigé plusieurs articles dans la revue *Banque & Droit*.

FINANCEMENT D'ACTIF



CONTEXTE

Cette formation a vocation à présenter les principales étapes et contraintes des structuration et restructuration d'un financement d'actif avec une attention particulière portée à la protection des intérêts des prêteurs bancaires.

OBJECTIFS

- Disposer d'une bonne connaissance du financement d'actif
- Sensibiliser aux points de vigilance
- Présenter les principales problématiques de structuration

PUBLIC

- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats
- Directions financières
- Département des risques des établissements de crédit
- Département déontologie (*Compliance*) des établissements de crédit
- Équipes *middle office* des établissements de crédit

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

- Opération mise en place à la demande du client
- Répondre aux attentes du client
- Assurer la protection des intérêts de la banque
- Respect du devoir général de vigilance

I. LA STRUCTURATION DES FINANCEMENTS

1. Le recours à une entité *ad hoc* (*special purpose vehicle - SPV*)
 - Présentation de la structure porteuse de l'actif (SPV): GIE, SNC, SLP...
 - Le traitement des facteurs de responsabilité
2. Les modalités du financement
 - Le financement de la construction ou de l'acquisition de l'actif
 - Le financement lié à l'exploitation de l'actif
3. Les protections liées aux financements
 - Les protections inhérentes au contrat de crédit-bail
 - Les Protections inhérentes aux documents de sûretés

II. LA RESTRUCTURATION DES FINANCEMENTS

1. Faillite du crédit-preneur: contexte de règlement amiable ou de procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire...).
2. Contrat de crédit-bail: le traitement des loyers antérieurs et postérieurs au jugement d'ouverture ainsi que de l'option d'achat.
3. Poursuite du contrat par l'administrateur judiciaire; interruption du contrat (repossession et re-commercialisation de l'actif).

REPORTÉ

JEUDI 2 AVRIL 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Franck Julien est *Senior Legal Counsel, Executive Director, Banking, Financing & Securitisation* au sein de *Crédit Agricole Corporate and Investment Bank*. Membre du Conseil



d'Administration de l'Association Française des Docteurs en Droit, membre de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier, il est également enseignant à la Faculté de droit de Paris II Panthéon-Assas (Master 2 Droit bancaire et financier du Professeur Thierry Bonneau). Il a également rédigé plusieurs articles dans la revue *Banque & Droit*.

FINANCEMENT DE PROJET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (EnR)

APRÈS LA LOI RELATIVE A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (LTCVE)



CONTEXTE

La transition énergétique vers des énergies propres est un objectif défendu par l'Union européenne. Les lignes directrices de la Commission européenne de 2014 visent à introduire les énergies vertes sur le marché. C'est dans ce cadre que les dispositifs de soutien prévus par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ont évolué et que le financement bancaire de ces projets a donc dû s'adapter.

OBJECTIFS

- Présenter les différents dispositifs de soutien au développement des énergies renouvelables
- Identifier les impacts de l'introduction du complément de rémunération sur le financement des projets
- Connaître les modes de financement alternatifs et leur articulation avec le financement traditionnel.

PUBLIC

- Juristes,
- Avocats,
- Directions financières

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PROPOS INTRODUCTIFS

- Les financements des EnR
- Les financements de projets

1. LA LTCVE: IMPACTS DU NOUVEAU MÉCANISME DE SOUTIEN

- 1.1 Intégration au marché des EnR : les dispositifs de soutien
- 1.2 Intégration au marché des EnR : la vente de l'électricité sur le marché de gros

2. NOUVELLES MODALITÉS ET NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT DES PROJETS EnR

- 2.1 Financement de projet adapté pour répondre aux enjeux de la LTCVE
- 2.2 Financement participatif et conséquences sur la structuration du financement bancaire

3. CAS PRATIQUE : FINANCEMENT D'UN PORTEFEUILLE ÉOLIEN ET PHOTOVOLTAÏQUE, COMPORTANT DES INSTALLATIONS GREENFIELD ET BROWNFIELD

- 3.1 Présentation de la structure du financement
- 3.2 Quiz

CONCLUSION

- Synthèse
- Le *repowering*

JEUDI 14 MAI 2020

Formation d'une journée

DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICES

Samia Koubba est responsable juridique des financements structurés au sein du département juridique de la direction banque de financement et d'investissement de La Banque Postale qu'elle a rejoint en mai 2016. Elle intervient principalement dans le cadre de transactions d'énergies renouvelables, d'infrastructures publiques et d'actifs industriels.



Christelle Toncelli est juriste en financements structurés au sein du département juridique de la direction banque de financement et d'investissement de La Banque Postale. Elle intervient principalement aujourd'hui dans le cadre d'opérations d'infrastructures publiques, d'énergies renouvelables et d'acquisitions.



LE FINANCEMENT DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER



OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser les principaux aspects du financement des professionnels de l'immobilier
- Maîtriser les risques juridiques liés à ces opérations

PUBLIC

- Chargés d'affaires bancaires intervenant dans le financement des professionnels de l'immobilier
- Juristes assistant ces chargés d'affaires bancaires
- Chargés d'affaires promoteurs impliqués dans le financement des opérations

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. LES CONTRATS IMMOBILIERS

- 1.1 La vente d'immeuble à construire
- 1.2 Les garanties des paiements des constructeurs

2. LES PRINCIPAUX INTERVENANTS

- 2.1 Le promoteur/la SCCV/la responsabilité des associés
- 2.2 Le maître d'ouvrage/le MOD
- 2.3 Les intervenants bancaires
- 2.4 Les conseils

3. LES MONTAGES FINANCIERS IMMOBILIERS

- 3.1 L'intérêt social
- 3.2 Les risques juridiques relatifs à l'intérêt social
- 3.3 L'impact du droit des procédures collectives

4. LES PRINCIPALES SÛRETES DANS LES FINANCEMENTS DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

- 4.1 Les sûretés immobilières
- 4.2 La Cession Dailly à titre de garantie
- 4.3 La délégation
- 4.4 La lettre d'intention

VENDREDI 5 JUIN 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICES

Béregère Joly est Directrice juridique de la Fédération des promoteurs immobiliers de France (FPI) depuis 2013.

Titulaire d'un DEA en Droit de l'urbanisme et de l'environnement et d'un DESS en Droit immobilier construction, elle a exercé deux ans au sein d'un cabinet d'avocats spécialisé en droit de l'environnement, avant de rentrer comme juriste au sein du service juridique de la Fédération des Promoteurs immobiliers de France.



Marie-France Virlouvét est Senior Legal Counsel chez Crédit Agricole CIB.



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DES OPÉRATIONS D'EXTERNALISATION



CONTEXTE

L'externalisation de certains process (*back-office, compliance...*), associés aux activités commerciales, bancaires et de marchés, se multiplie depuis plusieurs années, les institutions financières souhaitant gagner en compétitivité, bénéficier des nouvelles technologies, améliorer leur flexibilité et leur efficacité ainsi que réduire leurs coûts. Dans ce contexte, l'EBA (European Banking Authority) a établi de nouvelles lignes directrices, publiées le 25 février 2019, qui viendront harmoniser les pratiques jusque-là encadrées sur le plan national (arrêté du 3 novembre 2014).

OBJECTIFS

- Revoir les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur l'externalisation de prestations essentielles ou importantes.
- Exposer lesdites lignes directrices de l'EBA en matière d'externalisation, notamment les apports au regard des lignes directrices du CEBS (Committee of European Banking Supervisors) publiées le 14 décembre 2006.
- Donner des exemples pratiques d'analyse de qualifications de prestations externalisées, avec le régime applicable à chacune d'entre elles.

PUBLIC

- Juristes
- Chargés et responsables de la conformité
- Service Risque
- Services opérationnels traitant de ce sujet

PRÉREQUIS

- Cette formation nécessite une connaissance de base en matière de technique bancaire et de réglementation ainsi qu'un minimum de connaissances en contrôle interne et risque de conformité.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. RAPPEL DES DISPOSITIONS SUR L'EXTERNALISATION DE L'ARRÊTÉ DU 3 NOVEMBRE 2014 RELATIF AU CONTRÔLE INTERNE

- 1.1 Définitions (i) de l'externalisation, (ii) des prestations de services essentielles ou importantes
- 1.2 Régimes applicables à l'externalisation : arrêté du 3 novembre 2014, règlement général de l'AMF, Code des assurances, MAR, etc. Articulation entre dispositions générales et spéciales.

2. NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES DE L'EBA

- 2.1 Date d'entrée en vigueur et période transitoire
- 2.2 Périmètre
- 2.3 Règles de gouvernance
- 2.4 Règles à prendre en compte lors de l'analyse des dossiers
- 2.5 Règles spécifiques concernant le contrat signé avec le prestataire de services (auditabilité, réversibilité...)
- 2.6 Stratégie de sortie
- 2.7 Nouvelles attentes sur l'évaluation des concentrations de risques chez les prestataires de services
- 2.8 Le *cloud* : traitement particulier dans le cadre des lignes directrices
- 2.9 Adaptation juridique aux nouvelles exigences dans un délai contraint

3. SPÉCIFICITÉ POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE PETITE TAILLE

4. PRÉSENTATION ET ANALYSE DE QUALIFICATIONS DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES

18 JUIN 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 9h00-12H30 14H30-18h00

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Classe virtuelle
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 10

TARIF : 850 € HT (1020€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Maylis DE MAROLLES est juriste financier au sein de la Direction Juridique Groupe de Société Générale.



Sylvain LAMBERT est spécialiste du droit bancaire et financier européen et américain. Ancien avocat au barreau de Paris, il a travaillé au sein de grands établissements bancaires internationaux. Sylvain est juriste financier au sein de la Direction Juridique Groupe de Société Générale.



TRANSPOSITION DE LA 5^E DIRECTIVE LCB-FT



OBJECTIFS

- Comprendre les nouvelles dispositions issues de la transposition de la directive 2018/843 modifiant la directive 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou du financement (dite 5^e directive anti-blanchiment).
- Mesurer les impacts de mise en conformité par rapport aux dispositions de la directive 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou du financement (dite 4^e directive anti-blanchiment).

PUBLIC

Tout public

PRÉREQUIS

Cette formation nécessite de connaître le cadre réglementaire en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

Programme indicatif (dans l'attente de la parution des textes au *Journal officiel*)

1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE LA 5^E DIRECTIVE ANTI-BLANCHIMENT

2. ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DES PERSONNES ENTRANT DANS LE CHAMP DES OBLIGATIONS DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

3. RENFORCEMENT DES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE

- 3.1 Registre des bénéficiaires effectifs et registre des *trusts*
- 3.2 Fichier national des comptes bancaires et assimilés (FICOBA)

4. RENFORCEMENT GÉNÉRAL DES MESURES DE VIGILANCE

- 4.1 Les pays tiers à haut risque
- 4.2 Les pays tiers équivalents
- 4.3 La surveillance constante des relations d'affaires
- 4.4 La monnaie électronique

5. DES ASSOULISSEMENTS DES MESURES DE VIGILANCE

- 5.1 L'entrée en relation à distance
- 5.2 La tierce introduction
- 5.3 Les actifs numériques

6. RENFORCEMENT DES PRÉROGATIVES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES EN MATIÈRE DE LCB/FT ET DES CELLULES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

29 & 30 JUILLET 2020
(MATINS)

DURÉE : 7h 9h00-12h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Classe virtuelle
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 10

TARIF : 850€ HT (1020€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICE

Judith Azevedo est chargée de mission Sécurité financière à la Direction juridique et conformité de la Fédération bancaire française. Elle anime le Groupe de travail permanent Lutte anti-blanchiment au sein de la FBF.



LES SANCTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES



CONTEXTE

Les sanctions internationales sont parfois utilisées par certains États comme une arme de guerre économique (par exemple les sanctions américaines contre la Russie et l'Iran). Dans le contexte géopolitique actuel, cette situation nécessite d'être prise en compte par les établissements bancaires, particulièrement ceux opérant à l'international.

Cette formation a pour objet de présenter les fondamentaux des sanctions internationales applicables en France, en Europe et aux États-Unis (sanctions financières internationales, mesures restrictives et autres sanctions économiques). Elle présente généralement les sanctions internationales appliquées au secteur bancaire mais pas exclusivement.

OBJECTIFS

- Connaître les fondamentaux des sanctions internationales.
- Identifier les situations et pratiques à risque afin de sécuriser les opérations commerciales.

PUBLIC

- *Compliance officers* (ayant peu d'expérience en matière de sanctions internationales)
- Responsables des risques
- Responsables de la conformité et du contrôle permanent
- Responsables des opérations à l'international

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. CONTEXTE ET DÉFINITION DES SANCTIONS INTERNATIONALES

2. SOURCES ET PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DES SANCTIONS INTERNATIONALES

Nations unies, France, Europe, États-Unis, Extraterritorialité, Sanctions émises par d'autre États

3. TYPOLOGIES DES PROGRAMMES DE SANCTIONS

Programmes de sanctions basés sur des embargos et des listes ou basés uniquement sur des listes

4. ATTENTES DU RÉGULATEUR EN MATIÈRE DE DISPOSITIF

Principes généraux et mise en œuvre

5. CAS PRATIQUES

Activités à haut risque, Exemples d'éléments à analyser dans une transaction, Exemples de facteurs pouvant indiquer une relation d'affaires problématique, Le risque indirect en matière de sanctions internationales

6. LES AUTORISATIONS POUVANT ÊTRE DÉLIVRÉES PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES

Différents types de licences et autorisations

7. SANCTIONS APPLICABLES EN CAS DE VIOLATION DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

En cas de violation de la réglementation française, européenne ou américaine

MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICE

Catherine Morand est responsable des sanctions internationales au sein de Crédit Agricole SA et également présidente du Groupe Sanctions Financières de la FBF.

LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF ANTI-CORRUPTION EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI SAPIN II



CONTEXTE

La loi dite « Sapin II », publiée le 9 décembre 2016 relative à « la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique », de portée extra-territoriale, impose aux grandes entreprises et à leurs dirigeants une obligation de mise en œuvre d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption, sous peine de sanctions en cas de manquement constaté par l'Agence Française Anti-corruption (AFA). Cette formation a pour objet de présenter les implications y compris opérationnelles de la loi et des recommandations de l'AFA, ainsi que des premiers retours suite aux contrôles déjà réalisés par l'AFA.

OBJECTIFS

- Connaître les fondamentaux de la loi Sapin II en termes de dispositif anti-corruption
- Identifier les situations à risques au travers d'exemples pratiques.

PUBLIC

- Officiers et responsables de conformité
- Responsables des risques opérationnels
- Responsables de contrôle permanent
- Responsables opérationnels des relations commerciales, de la fonction achat, des ressources humaines

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. PRÉSENTATION DES 8 PILIERS DU DISPOSITIF ANTI-CORRUPTION REQUIS PAR L'ARTICLE 17 DE LA LOI SAPIN II :

- 1.1 Un code de conduite anti-corruption
- 1.2 Un dispositif d'alerte interne
- 1.3 Une cartographie des risques de corruption (incluant une évaluation du dispositif),
- 1.4 Une évaluation des tiers
- 1.5 Des contrôles comptables, outils de prévention et de détection de la corruption
- 1.6 Un régime disciplinaire
- 1.7 Des formations anti-corruption
- 1.8 un dispositif de contrôle et d'évaluation interne

2. LA GOUVERNANCE DU DISPOSITIF ANTI-CORRUPTION

3. LES SANCTIONS APPLICABLES ET PREMIERS RETOURS SUR LES CONTRÔLES DE L'AFA

4. EXEMPLES DE CAS DE CORRUPTION SANCTIONNÉS :

- 4.1 Au titre de la loi Sapin II
- 4.2 Au titre du FCPA

8 JUILLET 2020

Formation d'une journée (7h)
9h00-12h30 et 14h30 – 18h00

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Classe virtuelle
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 10

TARIF : 850 HT (1 020€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICE

Laurence Djafer est en charge du programme d'évaluation des risques de corruption de BNP Paribas au sein de l'équipe anti-corruption. Laurence a acquis une expérience approfondie et diversifiée en France et à l'étranger dans les domaines des risques et de l'audit, après avoir occupé plusieurs postes en *front-office* dans les activités de marché.



LES SANCTIONS AMF ET ACPR

BILAN DE L'ANNÉE 2020



OBJECTIFS

Formation animée par des membres d'une équipe *Regulatory* d'une direction juridique de banque, par ailleurs enseignants en Master, qui a pour objet :

- de faire le point sur un peu plus d'une année de jurisprudence administrative et disciplinaire dans le domaine des abus de marché, de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que sur le respect des embargos et sanctions.
- Revoir les fondamentaux dans ces domaines, notamment pour ce qui touche au contrôle interne des établissements régulés (banques, entreprises d'investissement).
- De dégager les grandes tendances de supervision et de régulation dans ces domaines.

PUBLIC

- Juristes
- Avocats
- Directions conformité
- Directions juridiques
- Services opérationnels assurant, dans ces domaines, la première ligne de défense
- Équipes KYC

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. DÉCISIONS ACPR

1.1 Organisation du dispositif LCB-FT

- Classification des risques
- Procédures de connaissance de la clientèle

1.2 Dispositif de surveillance LCB-FT

- Outils et traitement des alertes
- Examen renforcé

1.3 Obligation de déclaration de soupçon

- Organisation du dispositif de DS
- Sources et délais des déclarations
- Déclarations complémentaires

1.4 Obligation de gel des avoirs

- Mise en place d'un outil de détection adéquat
- Champ d'application des mesures de gel

2. DÉCISIONS AMF

2.1 La procédure

- La compétence
- Les principes de légalité et de nécessité des délits et des peines
- La légalité des dispositions fondant les manquements (rétroactivité des lois plus douces, etc.)

2.2 La notion d'information privilégiée

- Les principes généraux
- Une information précise, non publique et susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours

2.3 Les opérations d'initiés et la manipulation de cours (Abus de marché)

- Opérations d'initiés
- Manipulation de cours

2.4 Les prestataires de services d'investissement, les autres prestataires et les produits d'épargne collective

- Les prestataires de services d'investissement (agrément, règles organisationnelles, règles de bonne conduite)
- Les autres prestataires (CIF, IBD, etc.)

**MARDI 29 SEPTEMBRE
2020**

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040€ HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Bertrand Bréhier est, depuis 2007, responsable adjoint du département « Réglementation bancaire et financière » de la Société Générale.



Antoine Juaristi est Avocat à la Cour – Associé, Responsable du Département Contentieux et Arbitrage, Paris au sein du cabinet Herbert Smith Freehills.



Avec la participation de :

Alexandre Leduc occupe le poste de juriste financier, en charge des problématiques de sécurité financière, au sein de la Direction Juridique Groupe de Société Générale.



LA GOUVERNANCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT



OBJECTIFS

- Avoir une vue globale de la régulation et de la supervision bancaire
- Appréhender les principales règles de gouvernance d'un établissement de crédit
- Être en mesure de participer à la gestion de la vie sociale d'un établissement de crédit

PUBLIC

- Juristes
- *Compliance officers*
- Administrateurs
- Personnes en charge ou participant à la préparation des Conseils d'administration
- Personnes en charge des relations avec les superviseurs sur les questions de gouvernance

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. DE LA GOUVERNANCE D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME...

- 1.1 Mise en perspective des principales règles de fonctionnement des organes d'une société commerciale
 - Code de commerce
 - Code AFEP-MEDF

2. ...À LA GOUVERNANCE D'UN ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT

- 2.1 Une régulation et une supervision complexe
- 2.2 Des spécificités quant à l'exercice de la direction générale
- 2.3 Un rôle accru du Conseil d'administration
- 2.4 Des comités du Conseil d'administration obligatoires aux missions étendues
- 2.5 Des conditions exigeantes en matière d'aptitude des mandataires sociaux exécutifs ou non exécutifs et des titulaires de postes clés
- 2.6 Un rôle spécifique pour les actionnaires

3. QUIZ

**VENDREDI 6 NOVEMBRE
2020**

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1040€ HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICE

Madeleine Bert est Directrice Gouvernance Groupe au sein de BPCE.



LA DÉCLARATION DE SOUPÇON

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES DES BANQUES



CONTEXTE

La déclaration de soupçon est l'aboutissement du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Marqueur de l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, la qualité du processus déclaratif fait régulièrement l'attention des autorités compétentes en la matière.

OBJECTIFS

- Comprendre les objectifs de la déclaration de soupçon
- Connaître les principales infractions sous-jacentes au délit de blanchiment de capitaux
- Comprendre les spécificités de la déclaration de soupçon en matière de fraude fiscale et de financement du terrorisme.

PUBLIC

- Responsables de la sécurité des opérations financières
- *Compliance officers*
- Responsables des risques
- Responsables de la conformité et du contrôle permanent

PRÉREQUIS

- Connaître le cadre réglementaire en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. CAS GÉNÉRAL

- Le soupçon de blanchiment des capitaux : définition et objectifs
- Analyse de cas : la fraude sociale, l'abus de confiance, l'abus de faiblesse, les opérations en espèces...
- Les contre-exemples
- Les montages financiers complexes
- Analyse de la jurisprudence de la Commission des sanctions de l'ACPR

2. LA DÉCLARATION DE SOUPÇON FISCALE

- Objectif de la déclaration de soupçon pour fraude fiscale
- Les critères de fraude fiscale
- Les contre-exemples

3. LA DÉCLARATION DE SOUPÇON LIÉE AU FINANCEMENT DU TERRORISME

- Lien entre blanchiment des capitaux et financement du terrorisme
- Regard critique sur les typologies de financement du terrorisme

4. LES MODALITÉS DE TRANSMISSION DE LA DÉCLARATION DE SOUPÇON

- Le contenu des déclarations de soupçon
- La déclaration de soupçon « sans délai »
- La déclaration de soupçon complémentaire
- La déclaration de soupçon et les demandes des autorités administratives et judiciaires

LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1040€ HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICE

Judith Azevedo est chargée de mission Sécurité financière à la Direction juridique et conformité de la Fédération bancaire française. Elle anime le Groupe de travail permanent Lutte anti-blanchiment au sein de la FBF.



IDENTITÉ ET KYC NUMÉRIQUES

NOUVEAUX ENJEUX DE L'ENTRÉE EN RELATION A DISTANCE



CONTEXTE

La crise sanitaire accélère la digitalisation des activités bancaires. Comprendre ses enjeux était important : c'est aujourd'hui essentiel. RB Formation organise une formation interactive de deux demi-journées sur les enjeux de l'entrée en relation à distance (identité et KYC numériques) dans un nouveau format pensé pour le digital et conciliant connaissances techniques, interactions de groupe et construction d'un cas d'usage bancaire.

OBJECTIFS

- Comprendre les fondamentaux de l'identité numérique et ses principaux usages opérationnels
- Identifier et appréhender les contraintes réglementaires LCB-FT résultant notamment du décret du 12 février 2020
- Maîtriser les outils permettant de viabiliser les parcours d'entrée en relations digitaux et appréhender les situations concrètes des établissements de crédit.

PUBLIC

- Responsables innovation/digital, Développement et/ou stratégie, Compliance et juridique • Chief Digital Officer • Responsables marketing • Chefs de projet • Product owner

PRÉREQUIS

Cette formation est recommandée aux personnes disposant d'un minimum de connaissance des parcours d'entrée en relations bancaires ou concernées par les thématiques de la digitalisation. Elle intègre également de nombreux éléments réglementaires pouvant intéresser les responsables conformité et juridique.

Pour faciliter les interactions entre les membres du groupe, le support de formation sera mis en ligne avant la date de formation et il sera demandé aux participants d'en prendre connaissance pour se familiariser avec les principaux concepts et notions.

MODALITÉS SPÉCIFIQUEMENT CONÇUES POUR LE DIGITAL

- Modalités de suivi et appréciation des résultats
- Support de formation mis en ligne préalablement à la formation
 - Classe virtuelle (plateforme dédiée à la formation digitale)
 - Fonctionnalités permettant des interactions fluides (partage de documents, chat...)

Modalités pédagogiques

- Document d'évaluation
- Remise des supports de formation
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

DES IDENTITÉS NUMÉRIQUES POUR QUOI FAIRE ?

- L'identité numérique joue un rôle déterminant dans les process de KYC bancaires mais fait face à de nombreux enjeux techniques, opérationnels et réglementaires. La formation vise à les appréhender dans le cadre d'une démarche pluri-disciplinaire orientée autour des parcours d'entrée en relation à distance des établissements de crédit.
- des informations disponibles à l'avance permettant aux participants de se familiariser avec les éléments clés de la formation et de participer de façon dynamique.

HORAIRE : 9H00 – 12H00 (2 DEMI-JOURNÉES)

Chaque demi-journée est organisée autour de trois sessions abordant chacune un thème principal (2 pauses de 10 minutes) structuré en trois parties :

- présentation ou rappel des fondamentaux ;
- questions/réponses via un chat animé ;
- application à un cas concret de KYC digital pour lequel les participants seront amenés à échanger sur les solutions techniques de mise en œuvre

1^{RE} DEMI-JOURNÉE : LES COMPOSANTS D'UN KYC DIGITAL - DE LA VÉRIFICATION D'IDENTITÉ À LA SIGNATURE DES CONTRATS

- 1.1 Des relations clients 'digital by default' avec de nouveaux acteurs, outils et process
- 1.2 L'identité numérique - inscription, vérification d'identité, authentification, activation, renouvellement
- 1.3 Le volet LAB-FT issu de la guidance identité numérique du GAFI de mars 2020

24 MATIN ET 25 JUIN 2020 MATIN

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 9h00-12h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Classe virtuelle
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 10

TARIF : 850€ HT (1020€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

2^E DEMI-JOURNÉE : LA MISE EN ŒUVRE DU KYC DIGITAL EN FRANCE

- 2.1 Les options disponibles pour les entrées en relation à distance résultant du décret du 12 mars 2020
- 2.2 Construire les parcours digitaux d'entrée en relations : comment faire ? Avec qui ?
- 2.3 Demain : les banques fournisseurs de KYC et les identités numériques auto-contrôlées

FORMATEURS

Gaëlle BERRIER est Program Manager chez BNP Paribas Wealth Management. Elle a été directeur de projet sur la mise en place de signature électronique et en charge de projets de transformation.



Stéphane MOUY est consultant eID, KYC & Data Protection. Il est aujourd'hui membre de la Specialist Taskforce Identity proofing de l'ETSI après avoir été membre du Groupe d'experts eID/KYC de la Commission européenne.



L'ETSI est l'organisation internationale définissant les standards numériques, et notamment les spécifications techniques des services de confiance eIDAS (signature & cachet électronique, etc).

LE CADRE JURIDIQUE DE LA BLOCKCHAIN



CONTEXTE

La France s'est dotée d'un cadre juridique et fiscal qu'elle espère favorable au développement de la « crypto-économie » et de la technologie qui la sous-tend, la *blockchain*. Cette ambition n'est pas mince tant les technologies que met en œuvre l'écosystème *blockchain* (partage de données pair à pair, cryptographie, algorithmes) semblent échapper aux catégories juridiques classiques. C'est la dimension juridique de cet écosystème que cette formation se propose d'explorer.

OBJECTIFS

- Présenter la technologie *blockchain*
- Appréhender juridiquement la *blockchain*
- Étudier des cas d'application de la *blockchain*

PUBLIC

- Responsables innovation/digital
- Responsables développement et/ou stratégie
- Responsables juridiques
- *Chief Digital Officer*
- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. INTRODUCTION DE LA TECHNOLOGIE BLOCKCHAIN

- Présentation de la *blockchain* et de ses acteurs
- Fonctions de la *blockchain*

2. LE CADRE JURIDIQUE DE LA BLOCKCHAIN

- Les difficultés à appréhender juridiquement la *blockchain* et ses acteurs
- Les actifs numériques : jetons et cryptomonnaies
- Les *Initial coin offering*
- Les prestataires de services liés à des actifs numériques
- Les *smart contracts*

3. APPLICATIONS PRATIQUES DE LA BLOCKCHAIN

FORMATEUR

Xavier Vamparys est chargé de mission au sein de CNP Assurances. Il est auteur de « *La blockchain au service de la finance - Cadre juridique et applications pratiques* », chez RB Édition. Xavier Vamparys a exercé comme avocat aux barreaux de Paris et New York avant de rejoindre le secteur de la finance.



REPORTÉ

3 JUIN 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques
- Remise des supports de formation et de l'ouvrage *La blockchain au service de la finance - Cadre juridique et applications pratiques*

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1040€ HT (1248€ TTC)

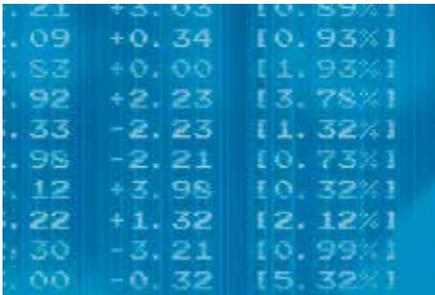
INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

CONTRÔLE DE GESTION BANCAIRE

REPORTÉ



CONTEXTE

Le contrôle de gestion joue un rôle clé au sein des entreprises. Le secteur bancaire présente des spécificités et un environnement qu'il est indispensable de maîtriser.

OBJECTIFS

- Appréhender toutes les facettes du contrôle de gestion dans la Banque
- Être rapidement opérationnel sur la mesure de la rentabilité, grâce à la fois aux apports théoriques et aux études de cas qui seront développées
- Savoir mettre en place de manière pratique une procédure budgétaire et des tableaux de bord/indicateurs de performance

PUBLIC

- Contrôleurs de gestion en poste afin de parfaire leur formation et de trouver de nouvelles idées
- Collaborateurs arrivant sur un poste de contrôle de gestion
- Tout collaborateur intéressé par la fonction contrôle de gestion et désirant mieux comprendre cette fonction: comptables, gestionnaire ALM, directeurs financiers, responsable de centre de profit...

PRÉREQUIS

- Connaissance minimale du secteur bancaire et du contrôle de gestion.

MODALITÉS DE SUIVI

ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. MISSIONS ET ORGANISATION DU CONTRÔLE DE GESTION BANCAIRE (CGB)

- Objectifs et outils du CGB
- Processus du CGB
- Acteurs et clients
- Organisation de la fonction CGB (effectifs, contrôle interne, différents niveaux de CDG...)

2. MESURE DE LA RENTABILITÉ

- Spécificités du secteur bancaire influant sur le CGB
- Méthodologie de calcul du Produit Net Bancaire: affectation des capitaux par centre de profit; taux de cession internes; décomposition de la marge sur intérêts; étude de cas
- Calcul des charges et des coûts d'opération: architecture générale du calcul des charges; calcul du coût unitaire moyen complet réel; coûts standards; autres types de coûts; étude de cas
- Autres axes de mesure de la rentabilité, rentabilité par produit; rentabilité par client...
- Précautions à prendre en matière de mesure de la rentabilité

3. TABLEAUX DE BORD ET INDICATEURS

- Objectifs et typologie des tableaux de bord
- Tableau de bord des centres de responsabilité
- Tableau de bord financier
- Indicateurs d'activité et de performance

4. PLAN, BUDGET ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

- Plan stratégique et plan opérationnel
- Processus budgétaire: caractéristiques principales du budget; organisation et calendrier de la procédure budgétaire
- Suivi budgétaire et analyse des écarts
- Précautions à prendre en matière budgétaire

**MERCREDI 8 ET JEUDI 9
AVRIL 2020**

Formation de deux journées
DURÉE: 14h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Remise des supports pédagogiques
- Remise des supports de présentation et de l'ouvrage *Contrôle de gestion bancaire*
- Présentation théorique, cas pratiques, quiz

Nombre de participants limité à 15

LIEU: 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF: 1620 € HT (1 944 € HT)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton:
formation@revue-banque.fr
Tél.: 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Michel Rouach est codirecteur du Master 2 « Contrôle de gestion et pilotage de la performance » de l'Université Paris 1, professeur au CESB et membre de la DFCG. Il est également *Compliance Manager* au sein du Groupe BNP Paribas et a été directeur du contrôle de gestion de BNP Paribas, puis directeur financier des Métiers *Asset Management* et *Wealth Management*. Michel Rouach est coauteur de l'ouvrage *Contrôle de gestion bancaire* (7^e édition) paru chez RB Édition.



ROBOTIC PROCESS AUTOMATION (RPA)

UNE ÉTAPE DE LA TRANSFORMATION DIGITALE



OBJECTIFS

- Définir les différentes étapes nécessaires à l'automatisation des processus
- Identifier les outils pour mener une étude d'opportunité
- Connaître les spécificités d'un projet de RPA
- Identifier les enjeux du RPA et de démarrer un projet

PUBLIC

- Responsables Innovation/digital
- Managers
- Chefs de projet
- Et toute personne souhaitant déployer un projet RPA

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émergence
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. L'AUTOMATISATION DES PROCESSUS MÉTIERS : PIERRE ANGULAIRE DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

- 1.1 De la dématérialisation à la digitalisation en passant par l'optimisation
- 1.2 L'automatisation

2. ESTIMATION DE L'OPPORTUNITÉ DE METTRE EN PLACE LE RPA

- 2.1 Identification des leviers possibles
- 2.2 Identification des processus candidats et analyse des opportunités
- 2.3 Priorisation & *Business case*

3. MENER UN PROJET DE RPA

- 3.1 Organisation et gouvernance
- 3.2 Outils et méthodes
- 3.3 Cycle de vie d'un robot
- 3.4 Des robots et des hommes

4. RPA ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

FORMATRICE

Gaëlle Berrier est *Program Manager* chez BNP Paribas Wealth Management. Elle a été directeur de projet sur la mise en place de signature électronique et en charge de projets de transformation.



**MARDI 17 NOVEMBRE
2020**

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040€ HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION À LA CYBERSÉCURITÉ



CONTEXTE

L'externalisation de certains process (*back-office, compliance...*), associés aux activités commerciales, bancaires et de marchés, se démultiplie depuis plusieurs années, les institutions financières souhaitant gagner en compétitivité, bénéficier des nouvelles technologies, améliorer leur flexibilité et leur efficacité ainsi que réduire leurs coûts. Dans ce contexte, l'EBA (European Banking Authority) a établi de nouvelles lignes directrices, publiées le 25 février 2019, qui viendront harmoniser les pratiques jusque-là encadrées sur le plan national (arrêté du 3 novembre 2014).

OBJECTIFS

Le participant à cette formation aura acquis une vision claire :

- de ce qui a changé au niveau de la menace
- des nécessités d'adaptation des entreprises tant au niveau des opérations qu'au niveau de la gouvernance

PUBLIC

- Responsables de la sécurité des systèmes d'information
- Directeurs des systèmes d'information
- Responsables des risques SI
- Responsables des risques opérationnels
- *Risk managers*
- Décideurs dans les 5 domaines pré-cités

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. INTRODUCTION ET QUELQUES RAPPELS

2. CHANGEMENT DE PARADIGME

- 2.1 Évolution de la menace
- 2.2 Constats sur les anciennes approches de maîtrise des risques
- 2.3 Le développement de la réglementation, définitions
- 2.4 Caractéristiques fondamentales d'un dispositif moderne de gestion du risque cyber

3. L'ADAPTATION DES ENTREPRISES, DANS LE DÉTAIL

- 3.1 Principes de mise en œuvre d'un dispositif de cyber défense, maillon par maillon
- 3.2 Caractéristiques d'un dispositif de gouvernance adapté et du reporting stratégique
- 3.3 Stratification des lignes de défense
- 3.4 Caractéristiques fondamentales d'un dispositif moderne de gestion du risque cyber

4. QU'ATTENDRE D'UN PROGRAMME DE RENFORCEMENT CYBER ?

- 4.1 Les objectifs
- 4.2 Les écueils
- 4.3 La structuration et le positionnement du programme dans l'écosystème

ÉCHANGES ET DÉBATS

MARDI 6 OCTOBRE 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Gil Delille est Directeur des Risques des Systèmes d'Information du Groupe Crédit Agricole.

Après un début de carrière chez IBM teinté «grands projets», il est entré dans le monde de la sécurité en 1998. Il a, dès le départ, placé les métiers au premier plan de la démarche de renforcement de la sécurité et visé une intégration de la sécurité de l'information au fonctionnement général de l'entreprise.

Dix ans de présidence du Forum des Compétences en Sécurité des SI lui ont permis d'appréhender les enjeux de Place et d'influencer l'adaptation du monde bancaire aux risques technologiques.



CASH MANAGEMENT

DES FONDAMENTAUX À L'OPEN BANKING



CONTEXTE

Open Banking, *Instant Payments*, DSP2, API, SWIFT GPI... Les évolutions macroéconomiques et réglementaires associées aux nouvelles technologies révolutionnent le monde des paiements. Les entreprises ont accès à des services toujours plus innovants pour les accompagner dans leur effort d'optimisation, de centralisation et de sécurisation. Dans ce contexte, le *Cash Management* et les métiers du *Transaction banking* sont déterminants et revêtent désormais une importance stratégique.

OBJECTIFS

- Avoir un aperçu des principales évolutions en cours et à venir, en particulier :
 - l'essor des *fintech* et des « TPP » ;
 - le temps réel et ses enjeux ;
 - la cybersécurité ;
 - la convergence du *retail* et du *corporate*.
- Comprendre le contexte du *Cash Management*, les attentes des entreprises face à leur banques, l'apport du *Cash Management* à la banque
- Connaître les principaux outils et techniques de *Cash Management*, en particulier :
 - moyens de paiement ;
 - outils de communication bancaire ;
 - techniques de centralisation de trésorerie ;
- Mener une analyse de la structure de comptes et de gestion de liquidité d'une entreprise et savoir proposer des solutions adaptées.

PUBLIC

- Chargés d'affaire entreprises (bancaires)
- Collaborateurs entrant sur un poste *Cash Management*
- Autres fonctions nécessitant une bonne connaissance du *Cash Management* : trésorier (les secteurs bancaire ou entreprise), conseils...

PRÉREQUIS

Cette formation nécessite de travailler dans le secteur de la banque ou en entreprise et justifier d'une fonction actuelle (ou future) concernée par la *Cash Management*.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES DÉSUITS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. INTRODUCTION : DÉFINITION(S) DU CASH MANAGEMENT

- Nouvel environnement du *Cash Management*
- Un domaine en pleine mutation
- Les attentes des entreprises
- L'environnement réglementaire
- Les systèmes d'échange

2. ORGANISATION DE L'OFFRE DE CASH MANAGEMENT DANS LA BANQUE

- Position au sein de la structure de la banque
- Revenus issus du *Cash Management*
- Intérêt de proposer une offre

3. L'OFFRE DE CASH MANAGEMENT

- Les moyens de paiement
- La communication bancaire
- La centralisation de trésorerie
- Les solutions de placement
- Les nouvelles offres : SWIFT *gpi*, *Instant Payments*, *Open Banking*, EBAM, BSB...

4. ÉVOLUTION DES PAYMENTS FACTORIES

- Organisation des comptes
- Centrales de paiements et d'encaissements
- *Virtual Accounts*

5. ALLER PLUS LOIN : ...ET DEMAIN ?

- Les banques et les *fintechs*
- Le temps réel, pour quoi faire ?
- La cybersécurité

6. CAS PRATIQUE

- Traitement des besoins en *Cash Management* d'une multinationale française en lien avec son organisation
- Autres fonctions nécessitant une bonne connaissance du *Cash Management* : trésorier (les secteurs bancaire ou entreprise), conseils...

**JEUDI 15 &
VENDREDI 16 OCTOBRE
2020**

formation de deux journées
DURÉE : 14H 8H30-16H30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation et de l'ouvrage *Cash Management - Fondamentaux, Solutions, Perspectives*

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 620 €HT (1 944€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Jérôme Cavaliero est *Head of Global Cash Management Sales and Coordination* au sein d'UniCrédit.



Frédéric Poizat est responsable Marketing et Réponses aux appels d'offres du métier *International Trade and Transaction Banking* chez *Crédit Agricole Corporate & Investment Bank*. Il bénéficie d'une large expérience dans le domaine de la trésorerie et du *transaction banking*, en France et à l'international.



Jérôme Cavaliero et Frédéric Poizat sont les coauteurs de *Cash Management - Fondamentaux, Solutions, Perspectives*, RB Édition (2017)

GÉRER LES RELATIONS CLIENTS À DISTANCE

ENJEUX OPÉRATIONNELS ET RÉGLEMENTAIRES DE LA DIGITALISATION



CONTEXTE

Les relations clients, tout particulièrement celles de la banque de détail, sont aujourd'hui nativement menées à distance et par exception en face à face en agence. Ce changement de paradigme a des conséquences majeures sur les parcours bancaires qui sont maintenant construits à partir d'outils, de techniques et de process digitaux porteurs d'enjeux nouveaux devant être maîtrisés.

Dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire mêlant aspects opérationnels, techniques et réglementaires, la formation vise à maîtriser les outils clés de la relation digitale entre la banque et ses clients. Un focus sera fait sur la signature électronique, l'archivage numérique, le coffre-fort numérique ainsi que sur les règles de preuve numérique et une démarche de co-construction d'un parcours client digitalisé impliquant l'ensemble des parties prenantes sera également proposée.

Nota : Les thèmes de l'entrée en relation digitale (identité et KYC numérique) font l'objet d'une formation spécifique assurée par les mêmes auteurs et seront donc évoqués plus rapidement au cours de la journée.

OBJECTIFS

- Comprendre les impacts et enjeux de la digitalisation des relations banques - clients pour les activités retail,
- Identifier et appréhender les services clés et les contraintes réglementaires des relations digitales,
- Maîtriser les séquences d'un projet de digitalisation des relations banque - clients offrant une expérience client réussie.

PUBLIC

- Responsables innovation/digital
- Responsables développement et/ou stratégie

- Responsables conformité et juridique
- Chief Digital Officer
- Responsables marketing
- Chefs de projet
- Product owner

PRÉREQUIS

Cette formation sera recommandée aux personnes disposant d'un minimum de connaissance des parcours clients ou concernées par les thématiques de la digitalisation. Elle intègre également de nombreux éléments réglementaires pouvant intéresser les responsables conformité ou juridique.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. LE NOUVEAU MODÈLE DES RELATIONS CLIENTS DIGITALES

- 1.1 La relation à distance – ce que cela change pour les banques dans leurs relations clients
- 1.2 Les nouveaux acteurs et le développement de l'*Open Banking*
- 1.3 Comment concrètement organiser et mettre en place une relation digitale

2. COMPRENDRE ET DEPLOYER LES SERVICES CLÉS DES PARCOURS DIGITAUX

- 2.1 La signature électronique
- 2.2 L'archivage numérique
- 2.3 Le coffre-fort numérique

3. ASSURER LA PREUVE DES RELATIONS DIGITALES

- 3.1 L'écosystème des services de confiance eIDAS
- 3.2 Prouver son identité digitale : comment faire ?
- 3.3 Les règles de preuve du droit civil et commercial – transposition aux activités digitales

4. CONSTRUIRE UN PARCOURS DIGITAL

- 4.1 Réconcilier la vision banque et la vision client

JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040€ HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

- 4.2 Comprendre les enjeux, gérer les acteurs et parties concernés
- 4.3 Organisation et moyens

FORMATEURS

Gaëlle Berrier est Program Manager chez BNP Paribas Wealth Management. Elle a été directeur de projet sur la mise en place de signature électronique et en charge de projet de transformation.



Stéphane Mouy est consultant eID KYC Data Protection. Il a été membre du Groupe d'experts eID/KYC de la Commission européenne jusqu'en février 2020 et est maintenant membre du groupe d'experts de l'ETSI sur les services de confiance numériques.



LES COMPTES ET SERVICES DE PAIEMENT APRÈS LA DSP 2



CONTEXTE

La 2^e Directive sur les Services de paiement a posé les fondements juridiques d'un marché intérieur des paiements électroniques plus intégré et de l'ouverture de ce marché à une concurrence accrue.

Ce texte a engendré une profonde mutation de l'environnement au sein duquel les services de paiement et les services électroniques proposés par les prestataires de services de paiement sont rendus.

OBJECTIFS

- Comprendre l'environnement réglementaire et les enjeux associés
- Comprendre les contraintes techniques
- Identifier les impacts organisationnels et opérationnels.

PUBLIC

- Chefs de produits Moyens de paiement et Banque à distance
- Responsables juridiques, juristes
- Responsables des *back-office*

PRÉREQUIS

- Connaissance minimale du secteur bancaire.

MODALITÉS DE SUIVI

ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Contexte
- Champ d'application de la DSP 2
 - Champ géographique et monétaire,
 - Exclusions

I. RÉGIME DES OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- Obligations de transparence et d'information
- Conditions d'exécution des opérations
- Mise en œuvre des exigences d'authentification forte et des exemptions
- Responsabilité du Prestataire de services de paiement

II. NOUVEAUX SERVICES DE PAIEMENT

- Présentation des services et des acteurs (agrégateurs et initiateurs de paiement)
- Les normes de communications avec les tiers de paiement (offres d'API, services proposés aux clients...)
- Responsabilité des Prestataires de services de paiement

III. RISQUES OPÉRATIONNELS ET DE SÉCURITÉ

- Gestion des risques
- Notification des incidents majeurs
- *Reporting* à réaliser

**MARDI 22 SEPTEMBRE
2020**

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040€ HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICE

Hélène Lair est responsable juridique adjoint Moyens de paiement et Produits bancaires à la Société Générale et préside le Groupe Juridique Moyens et Systèmes de paiement au sein de la Fédération bancaire française.



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

CONDUITE DE LA CONFORMITÉ ET BONNES PRATIQUES



CONTEXTE

Depuis juin 2019, la révision de la loi «Informatique et Libertés» et de son décret d'application est venue compléter les profondes modifications apportées à la protection des données personnelles par le Règlement européen (RGPD) entré en application le 25 mai 2018. Parallèlement, des «outils» de la conformité ont été élaborés au niveau européen (Comité Européen de la Protection des Données) et local (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et cette gouvernance nouvelle a vocation à définir l'état de l'art, voire à s'imposer.

Les entreprises du secteur financier, en particulier les banques et les assurances, doivent conduire une conformité nécessairement dynamique. Ce défi majeur s'inscrit dans un contexte d'évolution technologique et de prégnance du numérique auxquelles sont liés de nouveaux traitements de données personnelles.

Dans ce contexte, cette journée de formation propose de faire un point d'actualité sur les exigences relatives à la conduite de la conformité et d'apporter des réponses pragmatiques et opérationnelles pour certaines situations de traitements.

OBJECTIFS

- Renforcer les connaissances indispensables en matière de protection des données à caractère personnel
- Identifier les impacts organisationnels pour l'entreprise et les bonnes pratiques à mettre en œuvre
- Disposer des outils nécessaires pour s'inscrire dans la dynamique de la conformité à l'ensemble des dispositions réglementaires

PUBLIC

- Responsables marketing, responsables de la relation clients
- Data Protection Officers
- Responsables de la sécurité des systèmes d'information, DSI

- Responsables juridiques, responsables de la conformité, responsable des risques
- Responsable des moyens de paiement

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. RAPPEL SUR LE CADRE DE LA PROTECTION

- 1.1 Les grands principes légaux de la protection des données
- 1.2 La gouvernance de la protection : Comité Européen de la Protection des Données / Autorités de contrôle
- 1.3 État des lieux des sanctions et de la jurisprudence

2. ASPECTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONFORMITÉ

- 2.1 Le point sur la sous-traitance et la coresponsabilité
- 2.2 La notification des violations de données : la nécessaire prise en compte du contexte
- 2.3 Actualités de l'analyse d'impact (PIA)

3. CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE SUR CERTAINS TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES DU SECTEUR FINANCIER

- 3.1 Conformité des traitements de prospection commerciale et du data marketing : focus sur le profilage/décisions automatisées et usage des algorithmes
- 3.2 Les exigences liées à la conformité des traitements de lutte contre la fraude
- 3.3 La sécurisation des moyens de paiement (identité numérique)
- 3.4 Le point sur le recours à la biométrie

**22 JUIN MATIN
ET 23 JUIN 2020 MATIN**

DURÉE : 7h 9h00-12h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Classe virtuelle
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quizz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 10

TARIF : 850€ HT (1 020€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Isabelle Cantero est Avocat au Barreau de Nice. Elle est associée du Cabinet Caprioli & Associés dont elle est Directeur du Pôle Vie privée et protection des données à caractère personnel. Elle est également Administrateur de l'AFCDP et DPO du moteur de recherches QWANT.



Isabelle Cantero est coauteur de l'ouvrage *Banque et Assurance Digitales*, RB Édition, 2017.

Éric Caprioli est Avocat à la Cour de Paris, spécialiste en droit de l'informatique, des nouvelles technologies et de la communication et en droit de la propriété intellectuelle. Il est également Docteur en droit et membre de la délégation française aux Nations unies.



Éric Caprioli est coauteur de l'ouvrage *Banque et Assurance Digitales*, RB Édition, 2017.

MAITRISER LA LCSB (LETTRE DE CRÉDIT STAND-BY)



CONTEXTE

La lettre de crédit *stand-by* connaît un développement récent mais constant surtout sur certaines zones géographiques et dans certains secteurs d'activité. Son usage tant à l'export qu'à l'import pose le problème de sa comparaison avec le crédit documentaire « classique ». Quels sont les enjeux pour la banque ? Quels sont les risques pour le donneur d'ordre, le bénéficiaire et la banque émettrice ? Existe-t-il des règles d'arbitrage dans l'utilisation de la *stand-by* au lieu du crédit documentaire « classique » ? Dans quelles situations utiliser la LCSB ? Comment construire la LCSB et comment la rédiger ?

OBJECTIFS

- Comprendre la différence entre LCSB, crédit documentaire et garantie à première demande.
- Savoir utiliser cet instrument (LCSB de paiement, LCSB de bonne exécution, de restitution d'acompte, financière).
- Maîtriser la construction des termes de la LCSB et négocier les conditions de mise en jeu
- Identifier les différents cadre juridique possibles.
- Construire un argumentaire vis-à-vis des partenaires pour travailler sous LCSB.

PUBLIC

- Direction financière et Direction juridique en entreprise
- Ingénieurs d'affaires en charge de la négociation et la gestion des projets export
- Service Export, Service Import
- Chargés d'affaires banque, experts et RCI dans les banques Prérequis

PRÉREQUIS

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

PROGRAMME

INTRODUCTION : LA PROBLÉMATIQUE DU NON-PAIEMENT ET RAPPEL SUR LE CRÉDIT DOCUMENTAIRE

- Matérialisation du risque, Impact pour l'entreprise

- Bref rappel sur le crédit documentaire et son fonctionnement
- La structure d'un message Swift 700 et commentaires de crédit documentaire import et export.
- Le crédit documentaire : une réponse adaptée aux besoins du vendeur et de l'acheteur mais qui présente aussi des inconvénients

A. GÉNÉRALITÉS SUR LA LETTRE DE CRÉDIT STAND-BY

- Définition de la LCSB
- Fonctionnement de la lettre de crédit *stand-by* : Les acteurs, leurs engagements et responsabilités.
- Les différentes formes d'émission : directe, indirecte (contre *stand-by*), notifié, confirmé.
- Le régime des amendements. La clause d'amendement automatique.
- Les modalités de réalisation : à vue, par acceptation, paiement différé, par négociation.
- Les différents montages de lcsb (LCSB notifiée, confirmée) – LCSB directe ou indirecte pour garantir le paiement d'un contrat ou pour indemnisation ...
- LCSB émises directement ou en contre *stand-by* ou contre garantie soit dans le cadre de LCSB de marché, soit LCSB de paiement (opération commerciale, indemnisation, ...)
- Étude de cas à partir de l'analyse de textes de LCSB et conséquences pour les intervenants

B. MONTAGE D'UNE LCSB - LA RÉDACTION DE SES TERMES

- Le montage sous RUU 600 ou sous RPIS 98 : les pièges et insuffisances des RUU 600 appliquées aux lettres de crédit *stand-by*.
- Montant et tolérances, clauses de modification automatique.
- Entrée en vigueur, expiration, clause «ever-green». Modalités du/des tirages : tirages partiels, multiples autorisés/interdits.
- Conditions de l'appel : Cause liée à la vérification des documents, délai pour le paiement.
- Comparaison entre RUU 600 et ISP 98 et RUGD 758

C. LA RÉALISATION DE LA LCSB POUR MISE EN JEU

- Mise en jeu de la LCSB export : la réalisation de la LCSB
- La présentation de la demande de paiement
- L'examen de la conformité des documents RUU 600 et ISP 98
- Le rejet d'une présentation non conforme : délai, forme
- La circulation de la *stand-by*, le transfert : conditions et effets du transfert.
- Le règlement du bénéficiaire

JEUDI 3 ET VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020

En distanciel sur deux après-midi
DURÉE : 7h 14h30-18H00

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Classe virtuelle
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quizz
- Remise des supports de formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

Nombre de participants limité à 10

TARIF : 850€ HT (1 020€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

D. LA LETTRE DE CRÉDIT STAND-BY IMPORT

- Les risques de la banque émettrice liés à l'émission de la LCSB import
- Fonctionnement de la lettre de crédit *stand-by* import
- Les préconisations et les conseils aux clients
- Commentaires sur des textes de LCSB import : les précautions à prendre dans les textes de LCSB pour préserver les intérêts de l'acheteur (donneur d'ordre) et de la banque émettrice.

FORMATEUR

Hubert Martini est consultant en commerce international chez Iface-Experts, Auteur de nombreux ouvrages en Trade Finance. Consultant-Formateur auprès de banques et entreprises en France, Maghreb, Afrique et Asie du Sud-Est Il est par ailleurs auteur de nombreux ouvrages, en particulier « Crédits documentaires, lettres de crédit *stand-by*, cautions et garanties – Guide pratique », 3^e édition 2019 paru chez RB Édition.



MAÎTRISE DU CRÉDIT DOCUMENTAIRE MÉCANISMES ET APPORTS DES RUU 600



CONTEXTE

Le contexte post-Covid va générer une pression sur les directions financières. La fragilisation de nombreuses entreprises tant en France qu'à l'étranger, augmente le niveau de risque d'impayé. Il est certain que les opérateurs vont revenir sur une solution parfois jugée contraignante mais d'une grande efficacité : le crédit documentaire. La détérioration de la situation économique de certains pays motive les bénéficiaires à se protéger non seulement du risque client mais aussi du risque banque voire du pays (risque de non-transfert). La confirmation pourra être exigée. Dans certains cas, il pourra s'agir d'une confirmation silencieuse. Ainsi, le crédit documentaire reste une des techniques de paiement les plus prisées par les exportateurs pour se prémunir du risque de non-paiement. Notons que cette technique est imposée de façon régulière dans certains pays par les acheteurs publics et privés. Les importateurs français l'utilisent aussi pour garantir la bonne exécution du contrat sur le plan documentaire. L'engagement bancaire est fondé sur la conformité des documents requis, le résultat du contrôle conditionne le paiement effectif du bénéficiaire.

OBJECTIFS

- Maîtriser les mécanismes du crédit documentaire et connaître les différents types de crédits documentaires
- Renforcer les conseils donnés par les chargés d'affaires et les compléter. Conseiller en tant que technicien les clients exportateurs et importateurs et être en mesure de répondre aux sollicitations de la clientèle
- Détecter les risques dans les crédits documentaires
- S'approprier les nouveautés et les avancées des RUU 600
- Détecter les irrégularités et établir les conséquences sur la gestion opérationnelle des crédits documentaires
- Identifier les indices documentaires en matière de fraude sur crédit documentaire

PUBLIC

- Opérationnels du crédit documentaire – back office crédits documentaires « classiques »

PRÉREQUIS

- Connaissance des incoterms et des principes de base des techniques de paiement à l'international
- Maîtrise des mécanismes de base du crédit documentaire

PROGRAMME

INTRODUCTION

- La problématique du non-paiement
- Matérialisation du risque : panoplie des sécurisations et zoom sur la remise documentaire avec bref rappel sur les incoterms 2010

A. LE CRÉDIT DOCUMENTAIRE : ASPECTS JURIDIQUES ET FONCTIONNEMENT DÉTAILLÉ

- Définition et mécanismes du crédit documentaire
- Les différents types de crédits documentaires- irrévocables, irrévocables et confirmés -
- Les notions de confirmation
- Les différents intervenants
- Les lieux de réalisation
- Les modes de réalisation : honorer ou négocier
- L'apport des RUU 600
- Les MT 710
- Les crédits documentaires pour le compte de

B. LE CRÉDIT DOCUMENTAIRE IMPORT

OUVERTURE DU CRÉDIT DOCUMENTAIRE

- Analyse détaillée de la mise au point à partir d'un exemple concret de demande de crédit
- Rédaction d'une émission
- Relais du contrat, clauses particulières, conditions spéciales
- Clauses d'opérativité
- Précautions à prendre
- Les risques à éviter pour la banque

UTILISATION À L'IMPORT

- Mode et lieux de réalisation
- Le contrôle des documents
- Les commissions
- Les clauses UPAS entre autre avec l'Asie

**LUNDI 7 ET MARDI 8
SEPTEMBRE 2020**

En distanciel sur deux après-midi
DURÉE : 7h 14h30-18H00

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Approche pédagogique : nombreux schémas et tableaux
- Présentation sous PPT nourrie par de nombreux mini-cas
- Alternance de repères techniques et d'illustration par des exemples opérationnels
- Inter activité avec les participants
- Exemples de textes-types, message SWIFT
- QCM ponctuel sous forme de diapositives pour faire le point au cours de la présentation

MODE D'ÉVALUATION

- QCM et Quizz en fin de séminaire
- Mini cas en cours de formation

Nombre de participants limité à 10

TARIF : 850€ HT (1020€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Hubert Martini est consultant en commerce international chez Iface-Experts, Auteur de nombreux ouvrages en Trade Finance. Consultant-Formateur auprès de banques et entreprises en France, Maghreb, Afrique et Asie du Sud-Est Il est par ailleurs auteur de nombreux ouvrages, en particulier « Crédits documentaires, lettres de crédit *stand-by*, cautions et garanties – Guide pratique », 3^e édition 2019 paru chez RB Édition.



MAÎTRISE DES CAUTIONNEMENTS ET DES GARANTIES INTERNATIONALES



CONTEXTE

Dans le cadre du commerce international, acheteurs et vendeurs ont besoin de sécuriser leur relation contractuelle. Afin de contraindre chacune des parties à respecter ses engagements, outre la négociation d'un contrat, la mise en place de garanties bancaires en faveur de l'autre partie peut s'avérer nécessaire voire obligatoire : on pense au garantie de soumission, de bonne exécution...

Dans un contexte économique perturbé, le versement d'un acompte doit être sécurisé (garantie de restitution d'acompte), la transaction doit être protégée du risque de non-paiement (garantie de paiement, LCSB). Le défaut d'exécution peut être limité par une garantie de bonne exécution voire de dispense de retenue de garantie ...

OBJECTIFS

- Savoir identifier les risques à l'international et donner les bons réflexes juridiques à des non-juristes intervenant sur les aspects financiers des contrats en particulier en lien avec des produits de type garanties et LCSB.
- Identifier les clauses importantes et les facteurs d'amélioration de la gestion des garanties internationales.
- Gérer le risque de mise en jeu et les clauses de mainlevée

PUBLIC

- Direction financière et Direction juridique en entreprise
- Ingénieurs d'affaires en charge de la négociation et la gestion des projets export
- Service Export
- Chargés d'affaires banque, experts et RCI dans les banques

SAVOIR-FAIRE DÉVELOPPÉS

- Savoir négocier les clauses financières des contrats en relation avec des garanties
- Construire des textes de garanties permettant de limiter les risques et le niveau d'engagement
- Identifier les clauses des garanties de marché défavorables pour le donneur d'ordre et proposer des clauses alternatives
- Savoir couvrir les risques sur les garanties par les techniques d'assurance
- Maîtriser les termes d'une garantie de paiement pour améliorer son efficacité

PRÉREQUIS

- Connaissance des incoterms et des principes de base des techniques de paiement à l'international

PROGRAMME

ARTICULATION DES DIFFÉRENTES CLAUSES FINANCIÈRES ET PRÉSENTATION DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES SI ELLES NE SONT PAS CORRECTEMENT MONTÉES

IMPACTS DES OPÉRATIONS QUI IMPOSENT LA MISE EN PLACE DE GARANTIES BANCAIRES

- Distinction entre cautionnement et garanties
- Fonctionnement des garanties directes et indirectes,
- Les clauses importantes,
- La grille de lecture des clauses dangereuses dans un texte de garantie
- La prorogation
- La mainlevée
- La mise en jeu
- Impact du cout des garanties sur le prix du contrat

TYPOLOGIE DES GARANTIES

- Les garanties au fil du contrat
- Etude des clauses des différentes garanties de marché
- Quels corps de règles choisir ?
- Le tour du monde des garanties
- Maghreb, Inde, Chine, Proche et Moyen Orient...

LES GARANTIES DE PAIEMENT

- Structure et recommandations
- Les clauses importantes,
- Comparaison garanties de marché et LCSB (lettre de crédit *stand-by*)

**JEUDI 10 ET VENDREDI 11
SEPTEMBRE 2020**

En distanciel sur deux après-midi
DURÉE : 7h 14h30-18H00

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation interactive et pratique. Intervention ponctuée de nombreux exemples de cas concrets permettant réflexions et échanges d'expériences entre les participants et l'animateur spécialiste Les participants sont invités à venir avec leurs cas réels afin de favoriser les échanges.

MODE D'ÉVALUATION

- QCM et Quizz en fin de séminaire
- Mini cas en cours de formatios

Nombre de participants limité à 10

TARIF : 850€ HT (1020€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

- La grille de lecture des clauses dangereuses dans un texte de garantie de paiement
- La prorogation / la mainlevée
- La mise en jeu

CONCLUSION

FORMATEUR

Hubert Martini est consultant en commerce international chez Iface-Experts et consultant-formateur auprès de banques et entreprises en France, au Maghreb, en Afrique et en Asie du Sud-Est. Il est par ailleurs auteur de nombreux ouvrages, en particulier « Crédits documentaires, lettres de crédit *stand-by*, cautions et garanties – Guide pratique », 3^e édition 2019 paru chez RB Édition.



SÉCURISER LES IMPORTATIONS



CONTEXTE

Les entreprises importatrices sont souvent confrontées à des difficultés : elles concernent tant la sphère douanière que logistique que financière. Cette formation ne veut pas être un simple catalogue technique mais propose une approche temporelle de l'opération import afin de sensibiliser l'entreprise aux différents risques et de proposer des solutions de sécurisation.

L'importation est vitale pour de nombreuses entreprises exportatrices qui intègrent certains composants dans leur production. La bonne gestion de l'import devient alors un enjeu de compétitivité

OBJECTIFS

- A l'issue de cette formation, les participants seront capables :
- de négocier un achat à l'international
- de choisir le bon incoterm
- d'établir les instructions aux transitaires pour acheminer la marchandise du pays fournisseur jusqu'en France
- d'évaluer le coût de revient import en fonction des taxations douanières
- de choisir les techniques de paiement appropriées

PUBLIC

- Services import,
- responsables commerciaux des achats,
- services logistiques et financiers,
- créateurs d'entreprise dont le projet est lié à l'importation

SAVOIR-FAIRE DÉVELOPPÉS

- Savoir négocier les clauses financières des contrats en relation avec des garanties
- Construire des textes de garanties permettant de limiter risques et niveau d'engagement
- Identifier les clauses des garanties de marché défavorables pour le donneur d'ordre et proposer des clauses alternatives

- Savoir couvrir les risques sur les garanties par les techniques d'assurance
- Maîtriser les termes d'une garantie de paiement pour améliorer son efficacité

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

PROGRAMME

INTRODUCTION : LES ENJEUX DE L'ACHAT INTERNATIONAL

Le choix entre les CGA et des CGV : quelles sont les pratiques ?

I. LA GESTION LOGISTIQUE DE L'IMPORT

A. Le choix de l'incoterm

- Incoterms par famille E, F, C et D
- Répartition des frais et des risques
- Absence de liaison entre incoterms et transfert de propriété
- Balayage des principaux incoterms
- Choix des incoterms à l'import : les aspects logistiques, douaniers et commerciaux

B. L'organisation du transport à l'international

Seront traités les aspects contrat d'achat de transport, coût du transport, assurance transport et recommandations selon les modes de transport suivants :

- Transport maritime/aérien/routier
- Documents requis dans la chaîne documentaire import

C. Les procédures de dédouanement import

- Régime de l'importation définitive
- Taxations douanières
- Modalités d'achat en franchise

D. Le coût de revient import

- Construction d'un coût de revient import
- Une autre approche des prix : la notion de prix cible
- Étude de cas

II. COÛT DE REVIENT ET TECHNIQUE DE PAIEMENT

A. Incoterms et technique de paiement

- Choix des techniques de paiement à l'import
- Le transfert libre à l'import
- Mécanisme
- Avantages et limites

B. La remise documentaire à l'import

- Principes généraux
- Avantages pour l'importateur
- Inconvénients de la remise documentaire

C. Le crédit documentaire import

- Mécanisme du crédoc import
- La mise en place de crédoc : conseils pour l'importateur
- Pourquoi choisir le crédit documentaire ? dans quel cas ?

**LUNDI 9 & MARDI 10
NOVEMBRE 2020**

En distanciel sur deux après-midi
DURÉE : 7h 14h30-18H00

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Classe virtuelle
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quizz
- Remise des supports de formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émergence
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

Nombre de participants limité à 10

TARIF : 850€ HT (1020€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

- Les limites du crédoc import
- D. La LCSB import**
- Mécanisme de la LCSB import
- La mise en place de la LCSB : conseils pour l'importateur
- Pourquoi choisir la LCSB ? dans quel cas ?
- Limites de la LCSB import, ultimes recommandations

CONCLUSION

- Le risque de change à l'import,
- Matrice d'aide à la décision sur le choix des outils simples de sécurisation

FORMATEUR

Hubert Martini est consultant en commerce international chez Iface-Experts et consultant-formateur auprès de banques et entreprises en France, au Maghreb, en Afrique et en Asie du Sud-Est. Il est par ailleurs auteur de nombreux ouvrages, en particulier « Crédits documentaires, lettres de crédit *stand-by*, cautions et garanties – Guide pratique », 3^e édition 2019 paru chez RB Édition.



ACCOMPAGNER LES IMPACTS SOCIAUX DES RESTRUCTURATIONS



CONTEXTE

Après la loi de sécurisation de l'emploi qui a modifié en profondeur le droit de la réorganisation et ses impacts en matière d'emploi, les Ordonnances Macron ont ajouté aux dispositifs existants la rupture conventionnelle collective. La clé pour les entreprises est d'arriver à avoir une vision synthétique des mécanismes impactant les effectifs ou l'emploi afin de pouvoir en comprendre les leviers et possibles freins.

OBJECTIFS

- Identifier les différents modes de restructuration existants.
- Savoir choisir le mode de restructuration le plus adapté à sa situation.
- Connaître les principaux écueils à éviter.

PUBLIC

- Direction stratégique ou industrielle
- Juristes
- Ressources Humaines

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PROPOS INTRODUCTIF

1. RÉORGANISER SANS CONTRAINDRE : UNE PROCÉDURE SOUPLE MAIS SANS CERTITUDE D'ATTEINDRE LA CIBLE – « IL FAUT CONVAINCRE »

- 1.1 La rupture conventionnelle collective – une procédure avec accord
- 1.2 Le plan de départ volontaire – une procédure avec ou sans accord
- 1.3 Option ?

2. RÉORGANISER AVEC CONTRAINTES : LE PRIX DE LA CERTITUDE D'ATTEINDRE LA CIBLE

- 2.1 PSE mixte : une première phase de volontariat
- 2.2 PSE ou « licenciements secs »
- 2.3 Le « coût » des départs certains

3. RÉORGANISER EN MODIFIANT LES CONTRATS : UNE RÉORGANISATION À PART ?

L'article L. 1222-6 du Code du travail, ce grand incompris :

- 3.1 Modification du contrat de travail sans contrainte ou en deux étapes
- 3.2 Modification du contrat de travail imposée
- 3.3 Que faut-il comprendre de la position du juge administratif ?

4. LES ENJEUX DES RÉORGANISATIONS DANS LES BANQUES – INTERVENTION D'ANDRÉ-GUY TUROCHE

MARDI 26 MAI 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1040€ HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICES

Marie-Charlotte Ferreira est avocat au sein du cabinet Fromont Briens, spécialisé en droit du travail.



Anne Le Quinquis est avocate associée au sein du cabinet Fromont Briens, spécialisé en droit du travail.





INSCRIPTION

En ligne sur rb-formation.fr
ou par courrier.



CONTACT

RB FORMATION
18 rue La Fayette 75009 Paris
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04



LIEU ET HORAIRES DES FORMATIONS

Situées au cœur de Paris, au 18 rue La Fayette dans le 9^e arrondissement,
nos formations se déroulent sur une ou deux journées de 8 h 30 à 16 h 30.



TARIFS

Formation présentielle :

1 journée (7h) : 1040 € HT / 1248 € TTC

2 journées (14h) : 1620 € HT / 1944 € TTC

Le tarif comprend :

la formation, le déjeuner et les supports pédagogiques

Formation à distance :

1 journée (7h) : 850 € HT / 1020 €

REVUE BANQUE, 18 rue La Fayette, 75009 Paris,

- organisme dispensateur de formation enregistré sous le numéro 11.75.11101.75
- éligible aux financements d'OPCABAI/ATLAS

À propos de REVUE BANQUE

Groupe de presse de référence du secteur bancaire et financier, REVUE BANQUE offre des contenus et services diversifiés.

Dans toutes ces activités, le groupe s'appuie sur l'expertise d'auteurs, de contributeurs et d'intervenants prestigieux, et sur le savoir-faire reconnu de ses équipes. La volonté est d'apporter une information réglementaire et technique approfondie, pour décrypter et débattre des dernières évolutions dans les domaines de la banque, de l'assurance et de la finance.

Nos activités :

- RB Presse (*Revue Banque, Banque & Stratégie, Banque & Droit*)
- RB Séminaires (Club Banque, Séminaires)
- RB Formation
- RB Édition, e-librairie et Bibliothèque numérique de la Banque et de la Finance
- Nos événements : Workshop (R)évolution digitale, Forum des Auteurs...

Nos contenus sont accessibles en différentes versions *print* et *online*.

Vous retrouverez sur revue-banque.fr :

- la présentation de toutes nos activités
- des contenus exclusifs : interviews, vidéos, reportages...
- l'intégralité des contenus de nos titres de presse.

Pour un confort de lecture inégalé, en particulier sur *smartphone*, nos titres de presse sont disponibles sur l'application RB.fr (téléchargeable à partir de votre store).

revue-banque.fr

m.revue-banque.fr

